

UPDATE N° 104

JANVIER / AVRIL 2013

* * *

TABLE DES MATIERES

1. Editorial	3
2. Instance permanente sur les questions autochtones.....	4
Rapport sur la session de l'Instance permanente	4
Point 3 – La doctrine de la découverte: son impact durable sur les PA et le droit à réparation pour les conquêtes du passé (articles 28 et 37 de la Déclaration).....	5
Amérique centrale et Amérique du Sud	7
Amérique du Nord	8
Afrique	9
Asie et Pacifique	9
Moyen-Orient.....	10
Europe, Fédération de Russie et cercle polaire	10
Lutte contre la violence envers les femmes et les filles autochtones (article 22 de la Déclaration).....	11
Exemples de bonnes pratiques: études sur les mécanismes de participation et les changements dans l'utilisation des sols dans l'Arctique	14
Point 4 – Droits de l'homme	15
Point 4a – Application de la Déclaration	15
Amérique centrale et Amérique du Sud	16
Amérique du Nord	16
Afrique	16
Asie et Pacifique	17
Europe, Fédération de Russie et cercle polaire	17
Point 4b – Dialogue avec le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones	17
Amérique centrale et Amérique du Sud	18
Amérique du Nord	19
Afrique	19
Asie et Pacifique	20

Moyen-Orient.....	20
Europe, Fédération de Russie et cercle polaire	20
Point 5 – Concertation globale avec les organismes et fonds des Nations Unies.....	21
Point 6 – Débat d’une demi-journée sur le droit des PA à l’alimentation et à la souveraineté alimentaire.....	23
Point 7 – Débat d’une demi-journée sur la Conférence mondiale sur les peuples autochtones	25
Point 8 – Débat d’une demi-journée sur l’Europe centrale et l’Europe orientale, la Fédération de Russie, l’Asie centrale et la Transcaucasie.....	28
Point 9 – Travaux futurs de l’IP, y compris les questions relevant de l’ECOSOC et questions nouvelles	30
Réunion de haut niveau pour commémorer le cinquième anniversaire de l’adoption de la Déclaration	32
Cérémonie de clôture	35
Liste des abréviations des organisations autochtones et ONG	36
3. Divers	38

1. EDITORIAL

La Conférence mondiale préparatoire des peuples autochtones, qui se déroulera du 10 au 12 juin 2013 à Alta dans le territoire saami au nord de la Norvège, sera l'étape la plus marquante du long chemin qui mène à la Conférence mondiale des Nations Unies sur les peuples autochtones de 2014. Si la Conférence mondiale suscite encore de nombreux débats sur l'implication et la participation effective des autochtones dans la préparation et pendant la conférence, celle d'Alta, quant à elle, semble trouver un large consensus auprès des Autochtones.

Organisée par les Autochtones eux-mêmes et précédée de réunions préparatoires dans les sept régions définies par l'Instance permanente sur les peuples autochtones, la conférence d'Alta fera date dans l'histoire des peuples autochtones sur le plan international. Son processus est non seulement entièrement mené par les peuples autochtones, de l'organisation à la recherche de fonds, mais il favorise aussi une large participation des Autochtones du monde entier. En effet, chaque région désignera 57 délégués qui seront invités à participer à la conférence d'Alta. En outre, des organisations observatrices, autochtones ou non, pourront également assister à cet événement. Ainsi, plus de 800 personnes se retrouveront à cette occasion, moment unique pour définir les directions à donner aux négociations internationales qui touchent les peuples autochtones durant les prochaines années.

Ce numéro de l'Update résume l'ensemble des interventions de la 11^e session de l'Instance permanente sur les peuples autochtones, qui s'est déroulée à New York du 7 au 18 mai 2012. De nombreux sujets de très grande importance ont été abordés durant cette session, dont la Doctrine de la Découverte – origine de l'accaparement sans vergogne des terres autochtones et des violences et discriminations que les peuples autochtones ont subies pendant des centaines d'années et qu'ils continuent de subir encore aujourd'hui dans de nombreuses régions du monde. A noter également, le débat houleux sur le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Les peuples autochtones dénoncent depuis plusieurs années le fonctionnement des négociations au sein de l'IGC, qui les empêche de tenir une place suffisamment significative dans le processus. L'OMPI et les États ont été sévèrement rappelés à l'ordre à ce sujet, ainsi que sur la nécessité impérieuse de prendre en compte la Déclaration sur les droits des peuples autochtones dans le processus de négociation et le fonctionnement général de l'IGC.

Pour finir, vous noterez que par souci de clarté et de facilité d'accès, la double numérotation des numéros de l'Update disparaît. Il n'était plus nécessaire de maintenir ce système, héritage d'un ancien fonctionnement, qui pouvait amener parfois une certaine confusion dans vos recherches.

* * *

2. INSTANCE PERMANENTE SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES

11^e session, New York, 7 – 18 mai 2012

Cette 11^e session a traité de « la doctrine de la découverte: son impact durable sur les peuples autochtones et le droit à réparation pour les conquêtes du passé – articles 28 et 37 de la Déclaration ». Un dialogue avec l'Organisation internationale de la propriété intellectuelle a souligné la nécessité que les processus internationaux de prise de décisions reconnaissent les peuples autochtones et respectent pleinement leur droit à la protection et à la promotion de leurs savoirs et ressources traditionnels. Un débat thématique sur le droit à l'alimentation a mis en évidence les vulnérabilités particulières des peuples autochtones, en particulier à cause de la perte de leurs terres et de leurs ressources, et leur nécessité d'affirmer leur souveraineté alimentaire. Durant la réunion de haut niveau pour commémorer le cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration, les orateurs ont exprimé de sérieuses préoccupations tout en appelant à continuer les efforts pour améliorer les relations entre les peuples autochtones et les États.

Rapport sur la session de l'Instance permanente¹

Lors de son invocation d'ouverture, **Tadodaho Sid Hill, Chef de la nation onondaga**, a demandé à tous les présents de remercier tous les êtres mis sur la terre par le créateur de remplir leur devoir.

La **Vice-secrétaire générale Asha-Rose Migiro** a souhaité la bienvenue aux peuples autochtones (PA) et aux membres de l'Instance permanente sur les questions autochtones (IP), les appelant à rendre les Nations Unies plus sensibles aux aspirations des PA (aussi **Bienvenu Okiemy**), sur la base de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (la Déclaration). La Commission de la condition de la femme a récemment adopté une résolution sur les femmes autochtones.

Thomas Stelzer, Sous-secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, a souligné le besoin de contributions au Fonds d'affectation spéciale à l'appui de l'IP (aussi **Président de l'AG Nassir Abdulaziz Al-Nasser, CUBA**). Il est nécessaire que les États créent des cadres constitutionnels, légaux et politiques promouvant et protégeant les droits des PA et provoquant des changements sur le terrain (aussi **NCAFP, IWF/Réseau des jeunes autochtones, PAGTP-2012, ECMIA**; l'**Assemblée autochtone d'Afrique** et **Bienvenu Okiemy** pour les États africains et l'Union africaine; **AIDB** pour le Burundi).

Edward John, Président élu de l'IP, a rendu compte d'efforts pour promouvoir la participation des PA dans le cadre d'une approche au développement fondée sur les droits humains. Il est nécessaire que toutes les parties prenantes s'attaquent de façon effective à la discrimination, à la marginalisation, à la pauvreté extrême et aux conflits continus auxquels les PA sont confrontés (aussi **Asha-Rose Migiro, Thomas Stelzer, Bienvenu Okiemy**). Il a loué les PA pour leur lutte pour leur survie, leurs droits, leur autodétermination et leurs visions du développement.

Bienvenu Okiemy, Ministre de la communication de la République du Congo, après avoir reconnu la marginalisation des PA du pays, a souligné que la loi du Congo sur la promotion et la protection des droits des PA, la première du genre en Afrique, est conforme à la Déclaration.

Au début de la session, l'**Assemblée mondiale des jeunes autochtones** a protesté contre le traitement déshumanisant qui accorde une autorisation pour l'IP à de très nombreux PA, puis qui, pour des raisons de restrictions des places, refuse leur participation (aussi **IWF/Réseau des jeunes autochtones, Moana Jackson**).

¹ Ce rapport est basé sur les interventions orales et écrites présentées oralement durant la session, ainsi que sur les communiqués de presse de l'ONU. Le rapport officiel de cette session est le document de l'ONU E/C.19/2012/13.

Membres de l'Instance permanente sur les questions autochtones – 2011 à 2013

Experts nommés par les Autochtones

Mme Anna Naykanchina (Evenk, Fédération de Russie)
 Mme Dalee Sambo Dorough (Inuit, États-Unis d'Amérique)
 M. Edward John (Nation Tl'azt'en, Canada)
 Mme Myrna Cunningham Kain (Miskito, Nicaragua)
 M. Paul Kanyinke Sena (Ogiek, Kenya)
 M. Saul Vicente Vazquez (Zapoteco, Mexique)
 M. Raja Devasish Roy (Taungya, Bangladesh)
 Mme Valmaine Toki (Maori, Nouvelle Zélande)

Experts nommés par les États

M. Alvaro Esteban Pop (Guatemala)
 M. Andrey A. Nikiforov (Fédération de Russie)
 M. Bertie Xavier (Guyana)
 Mme Eva Biaudet (Finlande)
 Mme Viktoria Tuulas (Estonie)
 Mme Megan Davis (Australie)
 Mme Paimanach Hasteh (Iran)
 M. Simon William M'Viboudoulou (Congo)

Point 3 – La doctrine de la découverte: son impact durable sur les PA et le droit à réparation pour les conquêtes du passé (articles 28 et 37 de la Déclaration)

Robert Williams, Professeur d'études amérindiennes à l'Université de l'Arizona, a expliqué qu'au cœur de la doctrine de la découverte, il y a le principe de colonisation, mis en œuvre de différentes façons par des gouvernements du monde entier, et qui accorde à l'État le pouvoir d'éteindre les droits humains des PA dans leurs terres traditionnelles; on le retrouve dans les idées racistes et déshumanisantes codées dans le langage des bulles papales autorisant la conquête du monde, qui considèrent les PA comme un obstacle, arriéré et inférieur, au progrès (aussi **Tonya Gonnella Frichner, Victoria Tauli-Corpuz, Moana Jackson, Valmaine Toki, James Anaya, Assemblées mondiales des peuples autochtones et des jeunes autochtones, Assemblées autochtones d'Abya Yala, du Pacifique, maori et d'Amérique du Nord, Confédération haudenosaunee, Réseau des organisations de PA d'Australie, Wilton Littlechild/TRC-Canada, CONAMAQ, NALEB', ECMIA, CTT, IITC, AH/YP/KF, CADPI/CCPIAN, CONACHA/ADENCH, CONIVE/RMIW/ECMIA, APN/COO/GCC/AI/SQC, CNMCIQB-BS, ACC, PCJSS, NSWALC, UMC, CUBA, BRÉSIL, GUYANA, NOUVELLE-ZÉLANDE, MEXIQUE**). Il a souligné la détermination des PA à faire prévaloir leurs droits humains, en particulier au moyen de l'application par les États de tous les articles de la Déclaration (aussi **Tonya Gonnella Frichner, Victoria Tauli-Corpuz, Fernanda Espinoza, Moana Jackson, Saul Vicente Vasquez, Raja Devasish Roy, Assemblée mondiale des peuples autochtones, Assemblées autochtones d'Amérique du Nord, du Pacifique et d'Asie, Réseau des organisations de PA d'Australie, Tonatierra, IIFW/Réseau des jeunes autochtones, UNFPA, ECMIA, PAGTP-2012, KRNS/LAHURNIP/AIPP, AHRC/ATSISJC, CADPI/CCPIAN, ECMIA-NR, NSWALC, NICARAGUA, GUYANA**). Les principes de la Déclaration devraient également être établis au moyen de mécanismes onusiens tels que l'Examen périodique universel (EPU) et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) (aussi **Assemblée autochtone d'Abya Yala, UICN, MEXIQUE, NICARAGUA, PARAGUAY, CHILI**).

Tonya Gonnella Frichner, avocate, nation onondaga, regrette que les États-Unis, au lieu de fonder leur relation avec les PA sur la tradition des **Haudenosaunee**, aient utilisé des décisions de la Cour suprême pour consacrer la doctrine de la découverte comme la base juridique de la domination (aussi **Raja Devasish Roy, Assemblée mondiale des femmes autochtones, Assemblée autochtone d'Amérique du Nord, APN/COO/GCC/AI/SQC, Tonatierra, ACC**). Elle a exhorté à évaluer aujourd'hui les traités, les accords et autres arrangements constructifs selon la perspective des articles 3, 28 et 37 de la Déclaration et du droit international (aussi **Saul Vicente Vasquez, Assemblée autochtone d'Amérique du Nord, PARAGUAY**).

Victoria Tauli-Corpuz, ancienne présidente de l'IP, a expliqué que pendant la longue histoire coloniale des Philippines, toutes les terres non-privées appartenaient aux puissants; c'est encore le cas aujourd'hui dans les Philippines indépendantes (aussi **Assemblée autochtone d'Asie, CTT** concernant le Chili).

Étant donné que les effets du développement menacent l'existence même de la vie, **Fernanda Espinoza, Ministre du patrimoine, ÉQUATEUR**, promeut le modèle du « bien vivre » – adopté par l'Équateur comme alternative aux modèles de développement occidentaux (aussi **NICARAGUA, Assemblée autochtone bolivienne**).

Expliquant que la « découverte » reflète la croyance des colonisateurs dans leur droit implicite à ouvrir la terre et à prendre tout ce qui se trouve sur et dans cette terre, **Moana Jackson, avocat maori**, a dit que cela était et continue d'être un crime contre l'humanité (aussi **Fernanda Espinoza, Victoria Tauli-Corpuz, Assemblée mondiale des peuples autochtones, CTT, UMC**). Il a exhorté les PA à se réappropriier pleinement l'autorité souveraine de leurs ancêtres, et à utiliser le pouvoir et la beauté de qui ils sont pour réparer les dommages causés par la doctrine (aussi **Valmaine Toki, Assemblée autochtone maori**).

Le **membre de l'IP Megan Davis** a fait des commentaires préliminaires sur l'étude de l'IP sur la mise en œuvre constitutionnelle et législative de la Déclaration, qui attire l'attention sur les États et les PA actuellement engagés dans des processus de révision constitutionnelle qui incluent la reconnaissance du statut et des droits des PA.

Le **membre de l'IP Alvaro Esteban Pop** examine la façon dont la démocratie doit fonctionner pour les PA, qui donnent la priorité aux droits collectifs plutôt qu'aux droits individuels, et qui se méfient des processus électoraux profondément clientélistes, en particulier dans les États où leurs propres systèmes et visions du monde ne sont pas reconnus, et où des politiciens élus s'approprient leurs ressources (aussi **ECMIA, IIFW/Réseau des jeunes autochtones**).

Comme au Mexique à l'époque de la conquête, les PA d'aujourd'hui sont contraints de fuir leur foyer; le **membre de l'IP Saul Vicente Vasquez** a expliqué que cette fois, les « conquérants » sont des multinationales qui continuent de priver les PA de leurs territoires, ressources et patrimoine culturel (aussi **Myrna Cunningham Kain, Assemblée mondiale des peuples autochtones, Assemblée autochtone d'Arctique, ECMIA, PAGTP-2012, NOUVELLE-ZELANDE**). Cette absence de soins pour la terre mère a mené aux crises actuelles du changement climatique et de l'insécurité alimentaire pour des millions de personnes (aussi **Assemblée mondiale des femmes autochtones, FIDA, TUNFA, MEXIQUE, UNION EUROPEENNE [UE]**), mais les solutions proposées perpétuent les conditions mêmes qui ont conduit à ces problèmes, notamment des techniques agricoles basées sur plus d'industrialisation et d'ingénierie génétique (aussi **Assemblée autochtone d'Abya Yala, PAGTP-2012, IITC; Assemblée mondiale des peuples autochtones** soulignant les femmes et les filles).

Le **membre de l'IP Raja Devasish Roy** a appelé à moins se concentrer sur la doctrine de la découverte, et plus sur son héritage; sans réforme constitutionnelle comprenant des dispositions substantielles sur les droits des PA, les effets du vol de l'auto-gouvernement et des droits fonciers ne peuvent être éliminés, ni même atténués (aussi **Moana Jackson, Valmaine Toki, Réseau des organisations de PA d'Australie, NCAFP**).

Le **Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB)** a exhorté à l'élaboration de lignes directrices pour rapporter des cas d'appropriation illégale des savoirs traditionnels et des ressources génétiques connexes et la prévenir.

L'**Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)** a reconnu que la dépossession des terres et ressources des PA fondée sur la conservation avait mené à une gestion non durable et à un appauvrissement des PA (aussi peuples **purhepecha, nahua** et **otomí**; **AIPP** pour le peuple **karen**).

Le **Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)** a informé de son soutien à la médecine traditionnelle et à des services interculturels de santé procréative et sexuelle pour les femmes et les jeunes autochtones.

La santé procréative est au cœur de la lutte contre l'extinction; le **représentant du FNUAP auprès de la République du Congo** a attiré l'attention sur la diminution rapide de la population des PA, le taux élevé de décès maternels, et la méconnaissance du VIH/SIDA dans ce pays.

Le **Coordinateur résident des Nations Unies en Bolivie** a mis en évidence le renforcement des capacités des PA **guaraní** dans la région du Chaco, notamment pour combattre le servage et le travail forcé, et pour soutenir les communautés autochtones qui ont retrouvé leur liberté (aussi **FNUAP**).

L'**Assemblée mondiale des peuples autochtones** a appelé l'IP à développer des modèles de résolution des conflits, de restitution, de réparation et de consolidation de la paix dans le cadre d'un travail continu sur la doctrine de la découverte (aussi **Tonya Gonnella Frichner, Saul Vicente Vasquez, Raja Devasish Roy, Wilton Littlechild/TRC-Canada, Assemblée mondiale des jeunes autochtones, Assemblée autochtone d'Amérique du Nord, Réseau des organisations de PA d'Australie, ECMIA-NR, Tonatierra, CTT, ACC, UMC, NSWALC, APN/COO/GCC/AI/SQC, PARAGUAY**). Elle a demandé que le thème principal de la session de l'IP de 2014 soit les industries minières et extractives, et a recommandé une session future sur les PA criminalisés pour avoir exercé leurs droits (aussi **ECMIA, peuples purhepecha, nahua** et **otomí**).

L'**Assemblée mondiale des femmes autochtones** a dit que les termes « conquête passée » ne reflètent ni les tentatives actuelles de conquête et de colonisation, ni la préservation par les PA de leur souveraineté et de leur autodétermination (aussi **Moana Jackson, PAGTP-2012, Assemblée autochtone d'Amérique du Nord, IITC**). Elle a appelé les États à réparer les dommages provoqués par la doctrine de la découverte dans toutes ses manifestations actuelles, qui continuent de violer le principe de l'autodétermination (aussi **Fernanda Espinoza, Raja Devasish Roy, Assemblée mondiale des jeunes autochtones, Assemblées autochtones du Pacifique, maori** et **d'Arctique, Confédération haudenosaunee, ECMIA, Réseau des organisations de PA d'Australie, AMICM/IIFW, NCAFP, CTT, CADPI/CCPIAN, BRESIL, AFRIQUE DU SUD; FRSCIP** pour les **Tatar de**

Crimée; UICN pour les violations dues à la conservation); cela comprend les dommages culturels et spirituels causés par la modification des rôles de leadership des femmes autochtones et de leur relation avec l'environnement (aussi **FNUAP, NICARAGUA**). L'Assemblée a préconisé une étude de l'IP, utilisant l'analyse de genre, sur les effets de la domination et de la déshumanisation des PA par les principes et les doctrines juridiques, notamment concernant les questions migratoires et frontalières (aussi **Moana Jackson, Assemblées mondiales des peuples autochtones et des jeunes autochtones, IPACC, NSWALC, AHRC/ATSISJC, ACC, APN/COO/GCC/AI/SQC; Assemblée autochtone maori** pour la Nouvelle-Zélande).

L'**Assemblée mondiale des jeunes autochtones** a appelé à des efforts solides et organisés de la part des États en vue de récupérer et protéger les langues autochtones (aussi un **député autochtone du Venezuela, MAFUN, CYE, UNESCO, CHILI**).

PAGTP-2012 a applaudi le libellé ferme des États sur les droits issus des traités dans la proposition de Déclaration américaine sur les droits des PA, et a salué la nomination d'un Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétitions (aussi **Wilton Littlechild/TRC-Canada, IITC**).

Amérique centrale et Amérique du Sud

L'**Assemblée autochtone d'Abya Yala** a regretté qu'au nom de la sécurité, des bases militaires soient installées sur les territoires des PA (aussi **AIPP, Assemblée mondiale des peuples autochtones**); elle a appelé les États à mettre en place un moratoire sur les activités extractives sur les terres autochtones (aussi peuples **purhepecha, nahua** et **otomí**); à instituer un système de protection des savoirs traditionnels des PA (aussi **Fernanda Espinoza, Anna Naykanchina, Assemblée autochtone du Pacifique, SMPFII, PEROU, HONDURAS**); à reconnaître et promouvoir la multiplicité des modèles économiques (aussi **NALEB', PARAGUAY**); et à adopter une déclaration universelle sur les droits de la terre mère.

ECMIA a indiqué qu'en Amérique latine, le processus des droits humains est encore confronté à des structures institutionnelles discriminatoires.

IWF/Réseau des jeunes autochtones ont recommandé que les autorités judiciaires soient formées aux instruments internationaux protégeant les droits des PA (aussi **PARAGUAY**). Ils ont appelé les jeunes autochtones à participer aux organes de prise de décisions à tous les niveaux, notamment à l'IP (aussi **NALEB'**).

Un représentant des peuples **purhepecha, nahua** et **otomí** a regretté qu'au Mexique, des Autochtones **nahua** aient été emprisonnés, persécutés ou tués pour avoir essayé de gérer leur environnement sur la base de leurs savoirs traditionnels (aussi **CNMCIQB-BS, CIDOB** pour la Bolivie; **ÉQUATEUR**). Le Gouvernement mexicain doit respecter les institutions de gouvernement des PA (aussi **IPACC** pour les États africains); le droit à la consultation s'applique à l'ensemble de la communauté, et pas uniquement à ses leaders (aussi **Commission nationale pour le développement des PA du Mexique**).

NALEB' a regretté qu'au Guatemala, l'autosuffisance des PA soit violée par un modèle de production qui concentre les terres de nombreux PA entre les mains de quelques propriétaires fonciers, sous prétexte que les modèles de production et d'alimentation des PA sont arriérés.

CADPI/CCPIAN craignent que la société dominante n'assimile bientôt les jeunes autochtones. Ils ont exhorté à la création d'un organe consultatif comprenant tous les PA du monde, pour travailler avec le système onusien au niveau national, dans chaque pays.

CONAMAQ a appelé la Bolivie à reconnaître que les PA sont empêchés d'exercer leurs droits à l'autonomie et au gouvernement autonome (aussi **CIDOB**), et a recommandé des sanctions de l'ONU contre la Bolivie tant qu'elle n'accordera pas aux PA leur part des bénéfices générés par l'extraction du pétrole.

Au nom de **CIDOB**, une femme **guaraní** a dit que les expériences d'exclusion et d'humiliation communes des PA, enracinées dans la doctrine de la découverte, sont la raison qui les conduit à l'IP afin de défendre leurs droits (aussi **Assemblée mondiale des jeunes autochtones, Assemblée autochtone d'Amérique du Nord, SMPFII**).

CNMCIQB-BS a dit que les PA sont déterminés « à sortir de sous la table et à s'y asseoir » afin de s'assurer que toutes les personnes jouissent du développement sur un pied d'égalité; **CNMCIQB-BS** a appelé les femmes du secteur informel et les femmes professionnelles à partager leurs expériences.

CTT a dit que la doctrine de la découverte a représenté un obstacle majeur à la construction d'une coexistence durable entre les PA et les États (aussi **Commission nationale pour le développement des PA du Mexique**).

Alors que des centaines de demandes de baux miniers sont déposées, un **député autochtone du Guatemala** a déploré que le Guatemala autorise les sociétés requérantes à mener des études d'impact environnemental sur leurs propres projets futurs d'extraction.

Un **député autochtone du Venezuela** a dit que les PA du Venezuela ont désormais obtenu une reconnaissance juridique et constitutionnelle de leurs droits ancestraux à la terre comme base fondamentale du développement de leurs modes de vie distincts (aussi **NORVEGE**).

La **Commission nationale pour le développement des PA du Mexique** a souligné la nécessité de combler le fossé entre les Mexicains non-autochtones et les 15,7 millions de personnes qui s'identifient comme autochtones (aussi **ÉQUATEUR**).

Le **Tribunal électoral du MEXIQUE** protège l'exercice par les PA de leurs droits politiques et civils, sur la base d'une pleine reconnaissance du droit coutumier autochtone, de la consolidation des revendications autochtones, du respect des principes d'autodétermination des communautés autochtones, et du droit à la consultation.

Le **HONDURAS** a informé du plaidoyer du Gouvernement auprès du Parlement afin de garantir juridiquement les droits des PA à une éducation bilingue, à la santé et au logement, et à l'utilisation des ressources naturelles (aussi **PARAGUAY**).

Le Gouvernement de la région autonome de l'Atlantique Nord du **NICARAGUA** a mis en évidence des réformes importantes qui incluent les visions du monde autochtones dans la législation sur la violence à l'égard des femmes.

Le **GUYANA** a fait part de son engagement pour intégrer les questions des PA dans les priorités de développement national.

La **COLOMBIE** a indiqué que les langues des PA sont reconnues par la Constitution comme des langues officielles sur leurs territoires, et que les PA ont le droit à une éducation culturellement appropriée et à la juridiction de leurs autorités sur leurs territoires.

L'**ÉQUATEUR** a souligné la participation des PA aux structures étatiques (aussi **député autochtone du Venezuela, GUYANA, PEROU, COLOMBIE, BOLIVIE, CHILI, BRÉSIL, PARAGUAY**); le droit des PA à délimiter les territoires et à posséder collectivement la terre selon une forme ancestrale d'organisation territoriale (aussi **Assemblée autochtone du Pacifique, peuples purhepecha, nahua et otomí, CTT, HONDURAS**); et les droits des enfants, des adolescents et des femmes autochtones, notamment au titre d'une politique de genre interculturelle.

Le **PEROU** a dit que les intérêts de l'État, du secteur privé et des PA doivent être réconciliés, notamment l'extraction et la répartition des ressources naturelles.

En réponse à la critique de CONAMAQ, la **BOLIVIE** a dit que le consentement libre, préalable et éclairé est consacré par la Constitution; elle garantit le processus de consultation des PA dans le TIPNIS (Territoire autochtone et parc national de Isiboro Secure).

Le **BRÉSIL** a souligné la décision récente confirmant les droits des **Pataxó Hã-hã-hãe** sur leur terre à Bahia, et soutient tous les droits des PA en isolement (aussi **PEROU, PARAGUAY**).

Le **PARAGUAY** prévoit de définir des indicateurs des droits humains.

Ayant reconnu les échecs passés sur les questions autochtones, le **CHILI** a rendu compte de son nouvel ordre institutionnel pour travailler avec les PA, en utilisant des données ventilées sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Concernant la situation du peuple **rapa nui**, la nouvelle législation limite l'établissement des personnes sur l'Île de Pâques, en tenant compte sa vulnérabilité environnementale.

Amérique du Nord

L'**Assemblée autochtone d'Amérique du Nord** a souligné que la relation culturelle et spirituelle des PA à leurs territoires est bien antérieure aux revendications de la chrétienté occidentale sur toute terre ne se trouvant pas « sous la domination temporelle effective de tout dominateur chrétien » (bulle papale *Inter Caetera* de 1493) (aussi **Victoria Tauli-Corpuz, PARAGUAY**).

ECMIA-NR a dit que le mariage occidental a soumis les femmes aux hommes au titre de contrats juridiques approuvés par l'église et par l'État qui rejettent la propriété et la gestion directe des biens par les femmes, et font taire leurs voix; cela se traduit par la pénurie actuelle de femmes ayant des capacités décisionnelles dans les organes gouvernementaux, judiciaires, consultatifs et législatifs tribaux, ainsi que sur les questions spirituelles.

IITC a appelé au changement du nom de l'IP en « Instance permanente des Nations Unies sur les peuples autochtones » (aussi **Saul Vicente Vasquez**).

La **Confédération haudenosaunee** a dit que bien que la doctrine de la découverte définisse une norme d'exploitation que les États appellent le « droit international », les PA comprennent que la volonté de la loi de la nature prévaudra: des principes simples et absolus fondés sur la coopération plutôt que sur la concurrence sont essentiels pour la survie de l'espèce humaine (aussi **Tonya Gonnella Frichner, Victoria Tauli-Corpuz, Fernanda Espinoza, Assemblée mondiale des peuples autochtones, CNMCIQB-BS, ÉQUATEUR**).

Bien que les pensionnats indiens aient essayé de « tuer l'Indien et sauver l'homme », parfois l' « Indien » a survécu: **SMPFII** est reconnaissant du fait que les jeunes autochtones puissent aujourd'hui se référer aux « mauvais Indiens » qui se sont accrochés aussi bien qu'ils le pouvaient à leurs langues, traditions et croyances.

SCAT/TOVAW/LAWD/CNN ont appelé à des réparations pour les PA tels que les **Dineh** et les **Hopi**, dont les ressources en eau sont menacées; les **Tohono O'odham** à la prétendue frontière entre les États-Unis et le Mexique, à qui le plein accès à leurs sites sacrés est nié, parfois violemment; et les **Innah** (Apache) de San Carlos, Arizona, dont les sites sacrés sont encore violés par des entreprises avides de minéraux et de bénéfices (aussi un **député autochtone du Guatemala, ECMIA**). Les églises chrétiennes et tous les États doivent restituer les terres autochtones expropriées en mettant en œuvre les traités entre les gouvernements coloniaux et les PA (aussi **Wilton Littlechild/TRC-Canada, Assemblée autochtone d'Asie, NALÉB', SMPFII, Commission nationale pour le développement des PA du Mexique, GUYANA**).

Tonatierra a exhorté à intégrer les résultats de l'étude de l'IP sur la doctrine de la découverte dans les programmes d'études sociales à tous les niveaux des services d'éducation et de formation (aussi **Assemblée mondiale des jeunes autochtones**), ainsi que dans les accords en matière de commerce international.

YP/KF ont déploré que les citoyens des nations originelles des îles de Hawaï et d'Amérique du Nord soient victimes de torture, de déportation, de viol, d'incarcération et d'esclavage.

NFF a demandé des réparations pour les diasporas africaines autochtones dans les Caraïbes et aux États-Unis, pour les conquêtes et l'asservissement du passé.

APN/COO/GCC/AI/SQC ont dénoncé le refus du Canada de mettre pleinement et effectivement en œuvre la Déclaration, ainsi que ses lois et politiques qui continuent de mal interpréter le droit international sur la base de la doctrine de la découverte (aussi **Robert Williams; SMPFII** pour les États-Unis; **Tinhinan** pour le Nord du Mali).

Rappelant la campagne du Chef Oren Lyons pour discuter de la « découverte » au sein de l'ONU, **Wilton Littlechild**, au nom de la **TRC-Canada**, a rappelé qu'un aspect central du projet colonial était le retrait forcé des enfants à leurs parents et leur christianisation. La TRC-Canada a soutenu la recommandation du Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones (RSPA) James Anaya, indiquant qu'un travail supplémentaire est nécessaire pour soigner l'héritage de l'oppression (aussi **Valmaine Toki, Assemblée mondiale des jeunes autochtones, Assemblées autochtones du Pacifique, d'Abya Yala** et des **San, ACC, SMPFII, AHRC/ATSISJC, PCJSS, PARAGUAY, CANADA, SAINT-SIEGE**).

Concernant la réconciliation, le **CANADA** a attiré l'attention sur ses excuses de 2010 pour les souffrances causées par le déplacement des familles **inuit** dans les années 1950, et les hommages rendus aux vétérans **métis**.

Afrique

IPACC a expliqué que puisque les PA d'Afrique étaient et demeurent principalement des utilisateurs mobiles de la terre qui vivent de la chasse et de la cueillette de subsistance ou du pastoralisme, les colonisateurs ont considéré leurs terres comme étant vides et disponibles. IPACC a applaudi le verdict de la Cour constitutionnelle sud-africaine qui dit que l'annexion des terres des PA par l'État colonial n'éteint pas le titre aborigène.

Tinhinan a déploré la répression des PA **touareg** par le Gouvernement du Mali, y compris l'envoi d'une partie de la population vers des zones dépourvues d'eau, de nourriture et de services. Les ONG et les institutions onusiennes, notamment le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), doivent aider les réfugiés; Tinhinan a appelé à l'autodétermination des **Touareg**, et a rejeté toutes les actions militaires et terroristes sur leur territoire.

TUNFA a expliqué qu'à cause des nouvelles définitions territoriales, les PA **touareg** sont régis par des accords entre les États sahariens voisins, alors que les cultures sédentaires ont empiété sur la zone pastorale; les frontières nationales des nouveaux États perturbaient le système commercial des pastoralistes et ont interrompu leur accès aux sources d'eau traditionnelles dont dépendent la responsabilité communautaire et le contrôle social des pâturages.

L'**Assemblée autochtone des San** a appelé à des consultations étroites avec les PA pour tous les projets de développement, notamment l'exploration et l'exploitation des ressources extractives (aussi **SMPFII, FINLANDE; TUNFA** pour les **Touareg** et les **Peul** du Nord du Niger; **Anna Naykanchina** pour l'Arctique).

L'**AFRIQUE DU SUD** a reconnu que dans le cadre de son processus de restitution des terres, 35 revendications des PA **khôi** et **san** demeurent non résolues.

Asie et Pacifique

L'**Assemblée autochtone d'Asie** a appelé au respect de la doctrine Cariño du « titre natif » aux Philippines; toutes les lois et politiques ancrées dans la doctrine régaliennne coloniale doivent être révisées et annulées conformément à la Déclaration.

Appelant le Gouvernement à agir pour faire respecter la législation censée soutenir les communautés de PA en Inde, **ICITP-NEZ** a demandé au RSPA de s'assurer que l'article 37 de la Déclaration ne soit pas violé (aussi **CTT** concernant les **Mapuche**).

Outre le fait de déplorer la non-garantie par le Népal de la pleine participation des PA au processus politique, **SMPFII** a dénoncé l'interdiction discriminatoire par le Népal de l'abattage de bovins, une nourriture importante pour les rituels des PA.

PCJSS a appelé le Bangladesh à prendre des mesures effectives, notamment une feuille de route avec des échéances, afin de mettre en œuvre l'Accord des Chittagong Hill Tracts (CHT), conformément aux recommandations de l'ancien membre de l'IP Lars-Anders Baer.

Exhortant le RSPA à diriger un comité onusien axé sur la décolonisation des constitutions nationales et des systèmes juridiques, l'**Assemblée autochtone du Pacifique** a appelé à la démilitarisation de Hawaï.

L'**Assemblée autochtone maori** a exhorté la Nouvelle-Zélande à obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des **Maori** avant la mise en œuvre de toute recommandation de son processus d'examen constitutionnel. La version originale en langue maori du Traité de Waitangi reflète le fait que les Maori n'ont jamais donné leur consentement libre, préalable et éclairé au processus d'installation (aussi **Valmaine Toki**).

NCAFP a appelé l'IP à clarifier quels PA peuvent être désignés comme des « peuples dans des territoires non-autonomes » qui peuvent donc être traités au titre du chapitre XI de la Charte des Nations Unies.

Le **Réseau des organisations de PA d'Australie** a indiqué que le concept de *terra nullius* était fondé sur les revendications fictives des colonies d'être établies sur des terres « incultes et inhabitées » (aussi **Assemblée autochtone d'Arctique** pour la région circumpolaire; **IPACC** pour l'Afrique); cela fut remplacé en 1992 en Australie par le « titre natif », qui n'accorde aux PA que quelques droits traditionnels similaires aux droits de chasser selon le droit coutumier médiéval anglais (aussi **Assemblée autochtone du Pacifique**). Étant donné que la contribution des PA n'a pas été demandée dans le cadre de la rédaction de la Constitution nationale, qui ne reconnaît pas les PA et leurs droits inhérents, elle ne protège pas le droit des PA à vivre à l'abri de la discrimination (aussi **NCAFP, NSWALC, AHRC/ATSISJC**).

NSWALC a dit que l'approche unilatérale par le haut et le programme politique de l'Australie ne servent pas au mieux les intérêts des PA.

AHRC/ATSISJC ont exhorté les États à réviser leurs constitutions et leurs lois afin de garantir que l'identité et les droits des PA soient reconnus et protégés conformément à la Déclaration (aussi **Tinhinan, Assemblées mondiales des femmes autochtones et des jeunes autochtones, Réseau des organisations de PA d'Australie, NCAFP, Wilton Littlechild/TRC-Canada, ECMIA**); l'IP devrait féliciter les États dont les constitutions sont en cours de révision (aussi **Réseau des organisations de PA d'Australie**).

L'**AUSTRALIE** a souligné ses excuses faites en 2008 aux Australiens autochtones, et ses actions pour améliorer leurs vies dans des domaines tels que l'éducation, le logement, la sécurité de l'emploi et la santé, en particulier pour les femmes autochtones (aussi **ÉQUATEUR**).

La **NOUVELLE-ZELANDE** a expliqué que ses arrangements constitutionnels, fondés en partie sur le Traité de Waitangi, sont actuellement soumis à un processus de révision qui examine la relation entre les **Maori** et la Couronne; elle a également attiré l'attention sur son processus de « règlements au titre du traité », qui offre les moyens d'une réconciliation entre le Gouvernement et les PA (aussi **Valmaine Toki**).

Moyen-Orient

Bien que les **Assyriens** soient peu nombreux à cause des stratégies d'élimination et des déplacements, **AaidS** a appelé l'IP à les inclure parmi les PA d'Irak.

Europe, Fédération de Russie et cercle polaire

Étant donné que le mandat de la Déclaration en matière de réparation supplante la doctrine de la découverte, l'**Assemblée autochtone d'Arctique** a recommandé que l'IP établisse un mécanisme international volontaire d'examen des revendications des PA relatives aux violations de leurs droits aux terres, territoires et ressources traditionnels (aussi **Robert Williams, Saul Vicente Vasquez, Dalee Sambo Dorough, FINLANDE, DANEMARK/GROENLAND**).

La **FEDERATION DE RUSSIE** a dit que la terre qu'elle s'était appropriée pour renforcer la position économique de l'État avait donné lieu à un mélange racial et ethnique qui a contribué à la vie des PA.

La **NORVEGE** a souligné la protection des droits **saami** par sa Constitution, accordant aux Norvégiens et aux Saami le même droit de développer leur culture et leurs langues.

ACC a exhorté l'IP à agir sur la base des recommandations contenues dans le document de séance sur la doctrine de la découverte [E/C.19/2012/CRP.2] (aussi **UMC**).

Afin de bâtir de meilleures relations avec les PA, **UMC** a exhorté l'Église à confesser sa participation aux effets continus de ce traumatisme.

Répondant aux appels faits à l'Église catholique afin qu'elle s'attaque aux répercussions de la doctrine de la découverte, le **SAINT-SIEGE** a dit que de nombreuses déclarations sur son site web font part de sa peine pour ses erreurs. L'Église a condamné les guerres de conquête dans un but de conversion, et tout vestige de la doctrine a été abrogé par le droit canon en 1983. La doctrine n'a pas été utilisée au sein de l'Église depuis des siècles.

Robert Williams a conclu que la doctrine de la découverte, ainsi que la doctrine régaliennne et le pouvoir d'expropriation aux Philippines, et le principe de *terra nullius* en Australie, ont conduit des populations entières de colons à perpétuer les hypothèses racistes et non-scientifiques ancrées dans ces principes (aussi **Moana Jackson, Valmaine Toki, James Anaya, Assemblée mondiale des peuples autochtones, Assemblée autochtone d'Asie, APN/COO/GCC/AI/SQC**). Il a réitéré l'appel aux États afin qu'ils clarifient que ces principes ne peuvent être utilisés pour s'opposer aux revendications des PA en faveur du respect de l'ensemble de leurs droits aux territoires, terres et ressources, fondées sur leurs propres droit, coutume et tradition

autochtones (aussi **Assemblée de l'Amérique du Nord, d'Asie et du Pacifique, ACC, APN/COO/GCC/AI/SQC**).

Valmaine Toki a appelé à une redéfinition des relations entre les Autochtones et les États au moyen de modifications constitutionnelles, de traités, d'accords et d'autres arrangements constructifs.

Documentation pour la 11^e session de l'IP

Documents présentés pour la session

Ce résumé ne mentionne que certains des documents présentés à la 11^e session. En particulier, les rapports présentés à l'IP par les institutions de l'ONU et les gouvernements ne sont pas mentionnés ici. Tous les documents de la session ont une cote qui commence par E/C.19/2012 et sont disponibles sur le site Internet de l'IP à l'adresse suivante <http://social.un.org/index/IndigenousPeoples/UNPFIIISessions/Eleventh.aspx>.

Les autres documents importants pour les débats de cette session incluent la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones (voir Update 79-80); et les résolutions 65/198 et 66/296 de l'Assemblée générale de l'ONU, concernant la Conférence mondiale sur les peuples autochtones de 2014 (voir Update 102-103 pour la résolution 66/296).

Interventions présentées oralement durant la session

Toutes les interventions écrites présentées durant la session et récoltées par le doCip sont disponibles sur notre site Internet www.docip.org. Choisir *Documentation en ligne* dans le menu *Centre de documentation*, puis choisir *Instances de l'ONU* et sélectionner *Permanent forum 2012*, où se trouvent les interventions par point de l'ordre du jour. La fonction *Rechercher* permet de chercher un auteur ou un contenu particulier (les *Préférences de recherche* peuvent être modifiées sous *Préférences*, pour permettre de combiner les mots-clés).

Les interventions sont disponibles dans la langue originale. Il se peut que le doCip ait des traductions non-officielles de certaines d'entre elles. Si vous êtes intéressé par une intervention écrite dans une langue que vous ne comprenez pas, merci de nous contacter (en indiquant le nom de l'auteur de l'intervention, le point de l'ordre du jour et la conférence en question). Nous chercherons si une traduction existe.

Lutte contre la violence envers les femmes et les filles autochtones (article 22 de la Déclaration)

Megan Davis a résumé le rapport de la réunion du groupe d'experts (EGM) [document E/C.19/2012/6], apprécié par un très grand nombre d'intervenants, en soulignant les obligations des États visant à s'assurer que les femmes et les enfants autochtones jouissent d'une pleine protection et de toutes les garanties contre toutes les formes de violence et de discrimination (aussi **MEXIQUE, ALLEMAGNE**). Elle a attiré l'attention sur les filles autochtones – un groupe souvent négligé dans les discussions internationales sur la violence envers les femmes – qui courent un risque élevé d'être victimes du travail des enfants, de trafic, d'abus sexuels, de violence dans les situations de conflit armé et de militarisation, de mutilations génitales féminines, et de mariages forcés et précoces (aussi **Myrna Cunningham Kain, IWF, Assemblée autochtone d'Asie, PAGTP-2012**). Le rapport de l'EGM souligne également la violence environnementale, due notamment aux pesticides et aux déchets industriels et militaires qui nuisent gravement et de façon continue aux femmes et aux filles autochtones, ainsi qu'aux générations autochtones à venir (aussi **Assemblée mondiale des femmes autochtones, IITC, Assemblée autochtone d'Amérique du Nord, PAGTP-2012, NFF; FNUAP** pour l'Amérique latine). Les effets de la violence interpersonnelle envers les femmes et les filles est exacerbée par la division patriarcale entre les affaires privées et les affaires publiques, adoptée par de nombreuses communautés autochtones, qui interdit les discussions publiques sur la violence interpersonnelle physique et sexuelle (aussi **NOUVELLE-ZELANDE**); cela provoque une sous-déclaration chronique de la violence dans les communautés autochtones (aussi **Eva Biaudet** concernant le trafic). Les États et les institutions onusiennes, avec la coopération des PA, sont vivement invités à soutenir des mécanismes de surveillance des situations de violence envers les femmes et les filles autochtones, et à présenter des rapports réguliers à l'IP (aussi **Victoria Tauli-Corpuz, Tonya Gonnella Frichner, Assemblées mondiales des peuples autochtones et des femmes autochtones, IPACC, ECMIA, AUSTRALIE, MEXIQUE**). Les États sont vivement invités à mettre sur pied une collecte de données nationales ventilées sur des indicateurs socioéconomiques et de bien-être (aussi **Myrna Cunningham Kain, Assemblée autochtone d'Asie, AFAC/APN/COO/NAFC/AFAI/ACSEF/SQC/GCC/AI**). Au lieu d'imposer des stratégies qui ne reflètent pas les valeurs des PA et les savoirs des communautés autochtones, les États devraient faciliter, conformément au droit international des droits humains, les stratégies communautaires des femmes autochtones contre la violence (aussi **Myrna Cunningham Kain, Assemblée mondiale des peuples autochtones, Assemblée autochtone d'Asie, AFAC/APN/COO/NAFC/AFAI/ACSEF/SQC/GCC/AI**). Le Mécanisme d'Experts sur les droits des peuples autochtones (MEDPA) devrait mener une étude thématique sur les violations des droits humains des femmes et des filles autochtones (aussi **Victoria Tauli-Corpuz, Assemblée mondiale des femmes autochtones, IPACC**).

Présentant les résultats préliminaires de l'étude de l'IP sur la violence envers les femmes et les filles autochtones, la **membre de l'IP Myrna Cunningham Kain** a indiqué que l'étude résume la situation de violence envers les femmes dans différentes régions, tout en soulignant la nécessité pour les États de coopérer avec les PA pour adopter des mesures appropriées afin de s'assurer que l'application de leurs droits prenne pleinement en compte les femmes autochtones qui, en tant que femmes et PA, sont doublement désavantagées (aussi **James Anaya**).

Victoria Tauli-Corpuz a indiqué que dans une étude comparant la violence sexiste envers les filles, les adolescentes et les jeunes femmes autochtones et non-autochtones, l'un des principaux facteurs de risque souligné est la pauvreté, qui empêche les jeunes filles de recevoir une éducation adéquate, ce qui mène aux mariages et aux grossesses précoces qui sont au cœur de la violence et de l'exploitation sexuelles au sein des communautés autochtones (aussi **PAGTP-2012**). La pauvreté peut également empêcher les filles et les jeunes femmes de demander une réparation suite à des violences sexistes (aussi **ECMIA, UE**; le **KENYA**, qui a des mesures en vigueur pour lutter contre cela).

Bien que le trafic des êtres humains soit parfois lié à la criminalité organisée, la **membre de l'IP Eva Biaudet** a souligné que les trafiquants sont souvent des membres de la famille. Afin de lutter contre ceci, elle a exhorté d'une part à soutenir les victimes afin qu'elles dénoncent leurs exploitateurs, et d'autre part à utiliser des mécanismes d'intervention et de responsabilité qui ne dépendent pas uniquement des dénonciations par les victimes (aussi **Assemblée mondiale des femmes autochtones; PAGTP-2012** demandant un Rapporteur spécial sur le trafic des femmes et des filles autochtones).

IITC a déploré que les lois des États-Unis et les lois internationales en vigueur autorisent l'industrie, l'armée et tous les niveaux de gouvernement à rejeter sciemment des substances qui contaminent le lait maternel des femmes autochtones.

L'**UNICEF** a informé de sa collaboration avec d'autres institutions onusiennes sur une étude concernant la violence envers les filles, les adolescentes et les jeunes femmes autochtones comme contribution substantielle à la session de mars 2013 de la Commission de la condition de la femme (aussi **FNUAP, MEXIQUE, ÉQUATEUR; Asha-Rose Migiro, Assemblée mondiale des peuples autochtones et IWF** sur la participation des femmes autochtones à cette réunion).

Le **FNUAP** a appelé les États et les communautés autochtones à promouvoir des processus systématiques de réflexion pour l'émancipation des femmes et des filles autochtones, et leurs organisations.

L'**Assemblée mondiale des peuples autochtones** a demandé des sanctions pour les États qui ne disposent pas d'un système de réponse rapide pour mettre fin à la violence envers les femmes et les enfants autochtones; elle a exhorté à la reconnaissance des systèmes d'identification autochtones pour assurer la vérification de la traversée des frontières; et a attiré l'attention sur des femmes et des filles autochtones qui ont été soit ignorées soit expulsées de réunions de l'ONU après avoir tenté de rendre compte de cas de violence envers les femmes.

L'**Assemblée mondiale des femmes autochtones** a reconnu que la violence envers les femmes traumatise également les garçons; des relations sociales patriarcales ne mènent pas forcément à la violence envers les femmes et les filles autochtones, ou à des pratiques oppressives. Les institutions onusiennes et les États doivent renforcer les capacités des femmes autochtones en matière de prévention de la violence et de la discrimination en fournissant des financements, des formations et le plein accès aux processus de prise de décisions affectant les PA (aussi **Megan Davis, Myrna Cunningham Kain, Edward John, Assemblées mondiales des peuples autochtones et des femmes autochtones, FNUAP, IPACC, ECMIA, Assemblée autochtone d'Asie, AMICM/IWF, FINLANDE**). Afin d'éliminer la violence envers les femmes, les États et les PA sont vivement invités à mettre en œuvre la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration, et la Convention relative aux droits de l'enfant (aussi **Assemblée autochtone des San, AMICM/IWF, AFAC/APN/COO/NAFC/AFAI/ACSEF/SQC/GCC/AI, ECMIA, FINLANDE**).

L'**Assemblée mondiale des jeunes autochtones** a proclamé son droit à mettre un terme à sa participation à un mécanisme qui ne respecte pas les jeunes autochtones.

IWF a attiré l'attention sur les liens entre la violence envers les femmes, le colonialisme et la militarisation, qui comportent tous des expressions de terreur, de soumission, de torture, de violence sexuelle, de travail forcé, de punitions exemplaires et d'exploitation qui génèrent le racisme et le patriarcat (aussi **Assemblée mondiale des femmes autochtones**).

Examinant les taux élevés de violence sexuelle dont sont victimes les femmes autochtones handicapées, les **organisations autochtones de personnes handicapées** ont dit que ces femmes font face à des obstacles supplémentaires lorsqu'elles essaient d'accéder au système judiciaire et d'obtenir justice; les Autochtones avec des handicaps sont souvent confrontés à une plus grande exclusion. L'IP devrait rendre compte de leurs problèmes, et les inclure dans la Conférence mondiale (aussi **MEXIQUE**).

PAGTP-2012 a attiré l'attention sur l'exclusion sociale des femmes en Inde centrale et sur le viol de jeunes femmes autochtones lors de manifestations sur les droits territoriaux au Panama.

ECMIA a appelé les États à éliminer toutes les barrières normatives et idéologiques à la participation et à l'émancipation des PA, notamment des femmes et des filles (aussi **Assemblée mondiale des femmes autochtones, organisations autochtones de personnes handicapées, Assemblée autochtone d'Asie, AMICM/IIWF, IPACC, AH/YP/KF, KaF/JAP/BIPF/UCTP/AIWN/JOAS/JMF, ÉQUATEUR, NICARAGUA, FINLANDE**).

AMICM/IIWF ont souligné le besoin d'allouer des ressources supplémentaires à la prévention, à la surveillance et au règlement des différends fonciers qui mettent en péril les femmes autochtones.

IPACC a appelé la CADHP à traiter la situation des femmes autochtones comme un groupe distinct: la violence sexuelle a été beaucoup utilisée comme arme de guerre contre les femmes en République démocratique du Congo (RDC); la pression économique fondée sur le genre en Afrique centrale a conduit des familles **batwa** à ne pas scolariser les filles afin qu'elles puissent travailler à la fabrication de poteries, cruciales au niveau économique; les femmes autochtones, en particulier les jeunes femmes, craignent les conséquences violentes de la résistance à la violence domestique; et une femme doit accepter la décision de l'homme concernant l'utilisation du préservatif: si elle contracte le VIH et tombe enceinte, elle risque en outre de donner naissance à un bébé séropositif (aussi **Assemblée autochtone des San**).

L'**Assemblée autochtone des San** du sud de l'Afrique a attiré l'attention sur l'alcoolisme, qui leur a été imposé par la pratique de l'apartheid qui consistait à payer les ouvriers avec de l'alcool au lieu d'un salaire.

L'**Assemblée autochtone d'Amérique du Nord** a souligné les liens explicites entre la doctrine de la découverte et la domination des hommes sur les femmes (aussi **PAGTP-2012, ECMIA-NR**); le Canada doit mener une enquête nationale sur la disparition et le meurtre de centaines de femmes et de filles autochtones dans le pays, et financer la participation des PA à cette enquête sur un pied d'égalité (aussi **AFAC/APN/COO/NAFC/AFAI/ACSEF/SQC/GCC/AI**).

AFAC/APN/COO/NAFC/AFAI/ACSEF/SQC/GCC/AI ont dit que la marginalisation des femmes autochtones ne fait pas seulement d'elles la proie d'hommes violents, mais qu'elle est aussi utilisée comme excuse pour ne pas les protéger (aussi **ECMIA**).

AH/YP/KF ont exhorté les États-Unis à lutter contre la violation systématique des droits des femmes autochtones en matière de procréation, et à défendre les droits des PA à élever leurs enfants selon leur propre culture (aussi **MEXIQUE**).

L'**Assemblée autochtone d'Asie** a demandé au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) d'enquêter sur la violence envers les femmes et les filles autochtones dans les CHT au Bangladesh (aussi **PAGTP-2012, KaF/JAP/BIPF/UCTP/AIWN/JOAS/JMF**) et au sein du peuple **penan** à Sarawak, en Malaisie. Elle a appelé l'IP à effectuer une sensibilisation aux effets de la mondialisation, du libre échange et de la déréglementation sur les PA, et à s'assurer que les institutions onusiennes et le secteur financier privé soient formés au sujet des droits, des valeurs culturelles, et du développement durable et autodéterminé des PA.

AVSS/ISI/CRA ont attiré l'attention sur les centaines de milliers de travailleuses domestiques autochtones exclues des lois en matière de travail et victimes de différents types d'abus qui violent de façon flagrante la Déclaration (aussi **PAGTP-2012**). Ils ont appelé l'IP à examiner cette situation en regard de la conformité à la Convention 169 de l'OIT et à d'autres instruments relatifs aux droits humains et autochtones (aussi **Assemblée autochtone san**).

KaF/JAP/BIPF/UCTP/AIWN/JOAS/JMF ont attiré l'attention sur le viol et le meurtre d'une fille **jumma** âgée de 11 ans dans les CHT (aussi **Assemblée autochtone d'Asie**); ils ont appelé le Gouvernement du Bangladesh à respecter sa Constitution et à punir la violence envers les femmes autochtones.

Le **NICARAGUA** a appelé à avoir plus de femmes autochtones au parlement, afin de faciliter la création de politiques publiques qui défendent et protègent les femmes, en particulier les femmes autochtones.

Répondant aux commentaires de **Victoria Tauli-Corpuz**, le **KENYA** a dit que la distribution des ressources peut résoudre son problème de pauvreté; de plus, la disposition du Gouvernement pour que les communautés locales prennent des décisions sur l'affectation des fonds gouvernementaux aura des répercussions sur la pauvreté des PA **samburu** et **maasai**. Indiquant que les statistiques présentées par Victoria Tauli-Corpuz sur les taux de mutilations génitales féminines parmi les femmes **maasai, kisi**, et **samburu** sont exagérées, le Kenya a dit avoir universellement interdit les mutilations génitales féminines.

Informant que les femmes **maori** ont trois fois plus de chances d'être agressées par un partenaire intime que les femmes non-maori, la **NOUVELLE-ZELANDE** a expliqué que les mesures pour combattre la violence à l'égard des femmes comprennent le renforcement de l'action des institutions de justice pénale pour les victimes de violence domestique (aussi **FINLANDE**).

Soulignant le rôle des hommes et des garçons, la **FINLANDE** a dit qu'il est essentiel de déconstruire les rôles stéréotypés attribués à chaque sexe sur la base de l'agression et du contrôle.

Exemples de bonnes pratiques: études sur les mécanismes de participation et les changements dans l'utilisation des sols dans l'Arctique

La **membre de l'IP Dalee Sambo Dorough**, présentant une étude de l'IP sur les mécanismes de participation autochtones dans l'Arctique [document E/CN.9/2012/10], a dit que l'industrialisation est une perspective effrayante pour les PA de l'Arctique, qui habitent cette région de façon durable depuis des siècles (aussi **Assemblée autochtone de l'Arctique, SUEDE**). Elle a souligné que l'autodétermination et les droits aux terres, territoires et ressources doivent avoir la priorité sur les programmes politiques et économiques; et ces droits doivent être entièrement mis en œuvre, et ce de façon effective (aussi **FINLANDE, DANEMARK/GROENLAND**). Les principes du système de gestion de la Laponie définissent un cadre concernant la façon d'engager les États, les PA et les mécanismes onusiens pour défendre les droits des PA (aussi **Assemblée autochtone de l'Arctique**).

La **membre de l'IP Anna Naykanchina** a dit que l'étude sur les éleveurs de rennes autochtones [document E/C.19/2012/4] a été préparée avec la participation directe des **Saami** et des PA de la Fédération de Russie (**WRH** a salué cette étude); elle a souligné que l'avenir de l'élevage des rennes nécessite un paysage non divisé qui permet aux rennes de paître.

Soulignant la relation entre la diversité biologique et culturelle, l'**UNESCO** a défendu le rôle clé que joue la culture dans le développement durable.

Soutenant les recommandations des deux études, l'**Assemblée autochtone d'Arctique**, représentant **ICC** et **CS**, a proposé que le Conseil arctique puisse être utilisé comme modèle pour d'autres régions (aussi **RAIPON, SUEDE, DANEMARK/GROENLAND**). Elle a demandé la tenue d'un groupe d'experts sur le développement de l'Arctique et les PA.

Bien que la loi norvégienne et la Convention 169 de l'OIT demandent des réparations pour les éleveurs de rennes, ils doivent faire eux-mêmes les démarches pour obtenir ces réparations; **CS** a indiqué que les PA ne disposent pas des fonds pour ces procédures judiciaires. **CS** a demandé une assistance juridique pour les éleveurs, et appelé tous les États concernés à protéger leurs éleveurs de rennes en considérant leurs moyens de subsistance comme leur « propriété protégée ».

Étant donné que la survie des PA est en péril, **RAIPON** a dit que les intérêts conflictuels sur les ressources du sous-sol ne seront pas résolus tant que les PA ne jouiront pas du droit de participer à la prise de décisions et d'organiser leur propre développement. Indiquant que le plus grand trésor de l'Arctique habitants, **RAIPON** a exhorté à des investissements en capital humain, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la législation (aussi **Dalee Sambo Dorough, Anna Naykanchina, WRH**).

Au vu des demandes concurrentes dans l'Arctique, **WRH** a appelé à des plans de gestion intégrés au niveau national afin d'assurer la durabilité des communautés et cultures d'éleveurs autochtones (aussi **Anna Naykanchina**).

Tout en accordant la priorité à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la **SUEDE** a également attiré l'attention sur les « agents de forçage climatiques » à la durée de vie plus courte, tels que le noir de carbone, l'ozone et le méthane, qui devraient être limités afin d'atténuer le changement climatique.

La **FINLANDE** a indiqué qu'une récente loi interdit les mesures qui empêchent les PA de jouir des possibilités de pratiquer leur culture et les moyens de subsistance traditionnels qui y sont associés.

Le **DANEMARK** et le **GROENLAND** ont noté que la Déclaration circumpolaire inuit, issue de la coopération entre les leaders de l'Arctique, examine le développement de bonnes pratiques pour la résolution des tensions entre le développement des ressources et la participation démocratique des PA à la prise de décisions (aussi **Dalee Sambo Dorough**).

Concernant les commentaires sur la relation qu'elle entretient avec ses éleveurs de rennes, la **FEDERATION DE RUSSIE** conteste l'affirmation de l'étude selon laquelle les PA à faibles populations de la Russie sont menacés de disparaître complètement, à cause d'une législation inadéquate.

Au vu des questions interdépendantes relatives à l'économie, à l'environnement et aux droits auxquelles tous les États et les PA de l'Arctique sont confrontés, **Dalee Sambo Dorough** a expliqué que le cadre du Conseil arctique pourrait nécessiter un élargissement. Elle a reconnu les ressources de la Russie dans l'Arctique, et a exprimé l'espoir que l'étude sur l'élevage des rennes puisse mener à la résolution de certaines des questions débattues.

Anna Naykanchina a informé que l'objectif de cette étude était de présenter certains cas manifestes de vulnérabilité de l'élevage de rennes, et non pas de brosser un tableau complet de la situation mondiale.

Point 4 – Droits de l’homme

Point 4a – Application de la Déclaration

Dalee Sambo Dorough a rappelé les effets persistants de la doctrine de la découverte dans les processus de rédaction de la Convention 169 de l’OIT et de la Déclaration, tels que le refus de la notion de « peuples autochtones », et des droits des PA comme faisant partie du droit international des droits humains. La lutte pour la reconnaissance des droits humains collectifs des PA a également mené à débattre de l’inclusion ou non de droits individuels dans la Déclaration. Maintenant les États doivent reconnaître les siècles de souffrances, et interpréter et mettre en œuvre la Déclaration au moyen d’actions substantielles en collaboration avec les PA, afin de changer des situations d’inégalités socioéconomiques et de réaliser les droits humains des PA, notamment à la terre et aux ressources, à l’autodétermination et à l’autosuffisance, et à la participation à la prise de décisions (aussi **CONIVE/RMIW/ECMIA, CISAN, ECMIA, Assemblées autochtones d’Abya Yala et du Pacifique, ÉQUATEUR, CUBA; Assemblée autochtone d’Afrique** pour l’Afrique; **IPACC/PIDP** pour les PA **batwa bambuti** en RDC; **CJIRA/CMNA** pour l’Argentine; **HIC** pour les PA **rapa nui** au Chili; **CONACHA/ADENCH** pour l’Uruguay; **NCAFP** et **NSWALC** pour l’Australie; **TWA/ISI/CRA** pour l’Inde; **AAH** pour le Japon).

Le **Président du MEDPA Wilton Littlechild** a expliqué que le mandat du MEDPA est de conseiller le Conseil des droits de l’homme (CoDH) concernant les droits des PA, principalement au moyen d’études et de propositions, qui peuvent contribuer à comprendre et réaliser les dispositions de la Déclaration.

Le **Conseil d’administration du Fonds de contributions volontaires de l’ONU pour les peuples autochtones** a souligné que la représentation des PA au sein des mécanismes onusiens des droits de l’homme est essentielle pour assurer une attention internationale sur leurs questions; sans le Fonds de contributions volontaires, les plus vulnérables ne pourraient pas participer (aussi **Assemblée autochtone du Pacifique**). Au vu de la forte réduction des dons au cours des dernières années, de nombreuses contributions supplémentaires seront nécessaires pour que le Fonds puisse exécuter son mandat.

La Déclaration et la Convention 169 de l’OIT se renforcent mutuellement (aussi **Wilton Littlechild**), et l’**Organisation internationale du travail (OIT)** a rendu compte de ses activités de renforcement des capacités sur les questions autochtones pour les fonctionnaires au niveau national, les organes nationaux et régionaux des droits humains, et les entreprises. L’IP devrait réitérer son soutien au Partenariat des Nations Unies pour les peuples autochtones (UNIPP), qui a débuté son travail de soutien à une mise en œuvre durable de la Déclaration et de la Convention 169 de l’OIT (aussi **FNUAP, HCDH, FINLANDE, DANEMARK**).

Le **RSPA James Anaya** a dit que le programme technique de l’OIT sur les PA devrait utiliser ses initiatives de formation pour développer de façon effective des mécanismes de coopération entre les PA et les gouvernements, et d’autres parties. L’application pratique effective du droit à la consultation sur des initiatives spécifiques qui affectent les droits des PA fait cruellement défaut.

Afin de permettre la participation directe des PA au sein de l’OIT, **Raja Devasish Roy** s’est enquis de l’établissement d’un statut d’observateur de haut niveau pour les PA, en prenant comme précédent le statut des délégations autochtones lors de la rédaction de la Convention 169 de l’OIT; et des liens éventuels entre les PA et les syndicats, les organisations patronales et les gouvernements au sein des organes tripartites de l’OIT.

Le **Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme (HCDH)** informe les organes conventionnels des droits humains et les institutions nationales des droits humains afin d’assurer l’inclusion de la Déclaration dans leur travail (aussi **James Anaya**). Le HCDH a œuvré à garantir les droits humains des PA vivant en isolement volontaire dans le bassin de l’Amazone (aussi **BRESIL, UNESCO**), et à évaluer les droits des PA dans l’ensemble de l’Amérique centrale.

L’**Assemblée mondiale des peuples autochtones** a recommandé que l’IP soutienne concrètement les PA dans leurs efforts de promotion de la Déclaration sur leurs territoires respectifs, en encourageant les gouvernements locaux à l’adopter (aussi **Assemblée autochtone du Pacifique**).

L’**Assemblée mondiale des jeunes autochtones** a recommandé que l’IP l’assiste pour sensibiliser les jeunes autochtones à la Déclaration. Elle a exhorté les États membres à mettre en œuvre les recommandations existantes concernant les jeunes autochtones avec leur pleine participation, à prendre en considération les droits humains des jeunes et des enfants autochtones dans l’EPU, et à respecter le droit des PA à l’auto-identification.

GCC/APN/SQC/AI/IITC/AIPCCN/UBCIC/COO/T4FN/MPIDO/FPHRC ont exhorté l’IP à examiner le fait que, dans le cadre des processus internationaux sur la biodiversité, le changement climatique, le libre échange et la propriété intellectuelle, les procédures de recherche de consensus sont exploitées par les États au détriment des PA, ne leur laissant aucun moyen effectif de protéger leurs droits humains.

ILRC a dit que lors du processus à venir d’examen des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale (BM), la protection des droits des PA doit être renforcée conformément à la Déclaration, notamment en exigeant des évaluations préalables des répercussions en termes de droits humains ciblées sur les droits des PA – l’IP, le

RSPA et le MEDPA devraient prendre activement part à cela. ILRC a appelé à une séance d'une demi-journée sur la BM lors de la prochaine IP (aussi **Assemblée autochtone d'Asie**).

Amérique centrale et Amérique du Sud

Saul Vicente Vasquez a averti que les Autochtones qui développent et conduisent leur propres médias en Amérique latine et s'efforcent de sensibiliser les PA à la Déclaration, sont les victimes de nombreux abus, notamment de persécutions et de meurtres. Les États doivent garantir le droit des PA à la communication et à l'information, conformément à l'article 16 de la Déclaration, et la sécurité de leurs chargés de communications.

CONIVE/RMIW/ECMIA ont souligné les progrès accomplis par le Venezuela dans la reconnaissance des droits des PA, notamment leur droit à l'auto-identification et aux terres.

Soulignant une histoire d'extermination des PA en Argentine (aussi **CISA**), **CJIRA/CMNA** ont fait part d'une préoccupation spécifique concernant le fait que les droits reconnus des PA à la consultation et à la propriété communautaire sont menacés par une réforme du code civil. L'Argentine doit reconnaître le génocide de ses PA (aussi **CISA**), et se conformer à ses obligations internationales en matière de droits humains, notamment la Déclaration et la Convention 169 de l'OIT.

Le **MEXIQUE** a souligné une réforme constitutionnelle qui garantit le respect des instruments internationaux, notamment la Convention 169 de l'OIT; des efforts pour consolider les organes de droits humains au niveau des états, pour renforcer les capacités des interprètes autochtones dans l'administration publique, et pour protéger un site sacré des PA **wixárika**.

Le **PANAMA** a reconnu les droits des PA à des territoires détenus légalement (*Comarcas*), dirigés conformément à la législation nationale et aux lois et institutions coutumières des PA. Des négociations visant à résoudre des conflits concernant des activités minières et des ressources en eau dans la *Comarca Ngabe Bugle* (**ECMIA** a dénoncé la répression et la violence envers les femmes et les filles autochtones) ont donné lieu à une loi, élaborée avec la contribution du RSPA, qui interdit les concessions minières dans toutes les *Comarcas*, qui protège les ressources en eau, prévoit un partage des avantages, et soumet les exploitations à venir à l'approbation des autorités traditionnelles.

L'**ÉQUATEUR** a dit que l'article 57 de sa Constitution reconnaît les droits collectifs des PA à leur identité, coutumes et organisation sociale; à la protection contre la discrimination et au recours et à la réparation en cas de discrimination; à une éducation bilingue culturellement appropriée; à leurs terres communautaires; et à la compétence de leurs autorités sur leurs territoires.

La **BOLIVIE** se considère comme un laboratoire politique pour les droits des PA, et a souligné les progrès accomplis, notamment la décolonisation du système judiciaire. Les événements du TIPNIS ont révélé un complot dirigé par des forces sociales autrefois puissantes contre ce processus de changement. Une loi en matière de consultations est en train d'être rédigée avec des contributions internationales, notamment du HCDH.

Amérique du Nord

Owe Aku a souligné l'importance des articles de la Déclaration pour les luttes du peuple **lakota** pour ses droits à l'autodétermination et à la prise de décisions (articles 1 à 6, 9, 18, 19, 33, 34); contre les politiques de soustraction d'enfants (articles 7, 8); pour ses droits à ses systèmes d'éducation, à sa langue, à ses lieux sacrés et restes ancestraux, et ses pratiques religieuses et spirituelles (articles 11 à 14); pour une protection spécifique (articles 21, 22); et pour exiger des responsabilités pour les activités des industries extractives qui épuisent et contaminent les ressources des PA, violent les droits humains et contournent la loi (articles 28, 29).

Afrique

L'**Assemblée autochtone d'Afrique** a rappelé que la perception de la diversité culturelle par les gouvernements africains comme une menace pour l'unité nationale prive les PA de leurs droits. Les **Maasai, San, Mbororo, Touareg, Batwa, Ogiek** et les autres PA du continent continuent d'être confrontés à la marginalisation et à la privation de leurs terres. Les États africains doivent reconnaître pleinement les PA, et protéger et promouvoir leurs droits, notamment au consentement libre, préalable et éclairé (aussi **IPACC/PIDP** pour la RDC). Les États et les sociétés transnationales doivent cesser de dépouiller les PA de leurs terres et de leurs ressources naturelles.

Tout en prenant note de certains progrès accomplis concernant la Déclaration, **IPACC/PIDP** ont fait part de vives préoccupations concernant de graves violations, dans plusieurs provinces de la RDC, des droits des PA **batwa bambuti** habitant les forêts, qui sont victimes d'exclusion (aussi **Assemblée autochtone d'Afrique**). **IPACC/PIDP** ont recommandé une enquête conjointe sur ces violations des droits des PA, menée par l'ONU, le gouvernement, et les organisations autochtones et de la société civile; l'annulation de la concession pétrolière située dans le Parc national Virunga, un site inscrit au patrimoine mondial; le respect du consentement libre, préalable et éclairé des PA concernant l'établissement d'aires protégées; et la ratification de la Convention 169 de l'OIT.

AIDB a recommandé que le Burundi révisé sa Constitution afin d'assurer l'inclusion équitable des PA **batwa** dans l'appareil de l'État et les organes directeurs publics; la promotion de leurs droits économiques, sociaux et politiques; et la ratification de la Convention 169 de l'OIT.

Asie et Pacifique

L'**Assemblée autochtone d'Asie** a exhorté les États asiatiques à démilitariser les territoires des PA, et à rendre leurs lois conformes à la Déclaration (aussi **TWA/ISI/CRA** pour l'Inde). L'IP, le RSPA et d'autres organes des droits humains devraient examiner les effets en termes de droits humains de la militarisation et des industries extractives sur les droits des PA, notamment le consentement libre, préalable et éclairé, la terre et les ressources, et l'autodétermination (aussi **ECMIA, IPACC/PIDP**). L'IP devrait appuyer des négociations de paix et la mise en œuvre des accords en vigueur entre les gouvernements asiatiques et les PA.

L'**Assemblée autochtone du Pacifique** a dénoncé le manque cruel d'accès aux services de santé des communautés autochtones en Papouasie occidentale, et a appelé le Comité de la décolonisation de l'ONU à prendre en compte les systèmes négociés par les PA pour recouvrer leur liberté et leur dignité dans un futur proche.

Le réchauffement climatique affecte déjà le Pacifique aujourd'hui. **KCHS**, dans une déclaration conjointe de 13 organisations autochtones du Pacifique, a exhorté à la transition vers des systèmes énergétiques renouvelables. Tout déplacement des PA doit garantir des protections complètes en matière de droits humains, afin de préserver leur identité et leur statut autochtones, notamment leurs droits fonciers et culturels.

NSWALC a encouragé les États, y compris l'Australie, à protéger légalement les droits des PA à participer à la prise de décisions, à garantir leur consentement libre, préalable et éclairé dans les structures représentatives existantes, et à assurer une participation indépendante et sur un pied d'égalité des organes représentatifs autochtones à tous les niveaux de prise de décisions. L'IP devrait mener une étude sur les obstacles à la participation des PA aux processus décisionnels, en faisant fond sur le travail du MEDPA; et exhorter les États à revoir leurs dispositions en matière de discrimination raciale en fonction des normes de la Déclaration.

HIC a accusé le Chili d'accaparer les terres autochtones sans le consentement des PA **rapa nui** (aussi **Assemblée autochtone du Pacifique**) en vue d'exploitations qui nuiraient irréparablement à l'environnement de l'Île de Pâques. HIC a exhorté au retrait de toutes les poursuites pénales contre le clan Hitorangi et d'autres clans, et au règlement des revendications en matière de droits fonciers qui s'y rapportent; et a demandé un tribunal rapa nui disposant de tous les moyens nécessaires.

Le **CHILI** poursuit un dialogue avec la communauté **rapa nui** sur des solutions aux questions liées à la terre, aux migrations, et au statut spécial et au développement de l'île. Malgré l'invitation du Chili, la famille Hitorangi n'a pas participé à ce dialogue.

Indiquant qu'une nouvelle législation permet la reconnaissance des intérêts coutumiers dans les régions marines et côtières, la **NOUVELLE-ZELANDE** a proclamé son soutien aux principes de la Déclaration. **Valmaine Toki** a salué ceci, ajouté que la réalisation des droits des PA dans les régions côtières reste difficile, et rappelé la recommandation du RSPA afin que la Nouvelle-Zélande examine le lien des **Maori** à certaines terres publiques destinées à la conservation, et autorise le transfert de propriété de ces terres et sites.

Europe, Fédération de Russie et cercle polaire

Le **Parlement saami en Norvège** a rappelé que la Déclaration a force contraignante, étant établie sur des normes et principes des droits humains en vigueur (aussi **Wilton Littlechild, NCAFP**). L'égalité entre les peuples norvégien et saami doit être respectée, pas uniquement concernant les droits linguistiques et culturels, mais également concernant les aspects du droit à l'autodétermination liés aux ressources.

Le RSPA s'est rendu en **ESPAGNE** pour aborder des questions relatives à la responsabilité sociale des sociétés extractives (**James Anaya** a remercié l'Espagne et espère que d'autres États adresseront des invitations similaires). La stratégie espagnole de coopération avec les PA, en vue d'un développement autodéterminé des PA, est axée sur les PA vivant en isolement volontaire; sur le droit des PA au consentement libre, préalable et éclairé; et sur le renforcement d'une gouvernance démocratique qui respecte pleinement la diversité culturelle.

Point 4b – Dialogue avec le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones

James Anaya, Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones (RSPA), a mis en évidence des réunions des trois mécanismes autochtones de l'ONU avec des représentants des programmes de l'UNESCO qui concernent les PA, notamment le Centre du patrimoine mondial (aussi **UNESCO**; les **PA affectés par la sélection des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO** ont salué ceci), et a appelé les PA à se familiariser avec les mandats des mécanismes onusiens qui examinent leurs questions. Avec les Gouvernements du Pérou et du Brésil, il a abordé des mécanismes de consultation, et des aspects pratiques du consentement libre, préalable et éclairé (aussi **FNS, BRÉSIL**). Demandant de façon répétée de telles informations au cours du dialogue

interactif, il a rappelé à tous les PA que dans le cadre de son mandat, il reçoit des informations écrites sur des violations présumées des droits humains, et qu'il fait part, le cas échéant, de ses inquiétudes aux gouvernements – et qu'il a parfois mené des visites de terrain et publié des recommandations, comme pour le Costa Rica concernant le projet hydroélectrique d'El Diquis (le **COSTA RICA** espère que ce processus de consultation sera considéré comme une bonne pratique). Le rapport des communications conjointes des titulaires de mandats au titre d'une procédure spéciale du HCDH contient toutes ses communications avec des gouvernements concernant des violations présumées des droits. Il s'est également rendu en Argentine (**CJIRA/CMNA** et l'**ARGENTINE** ont fait part de leurs remerciements) et aux États-Unis (**IITC** a fait part de ses remerciements), et prévoit de se rendre à El Salvador. Des demandes de visites en Namibie et au Canada, ainsi que dans plusieurs pays asiatiques sont en attente (**TWA/ISI/CRA** ont recommandé une visite en Inde).

Concernant la question des industries extractives opérant à proximité des territoires des PA ou sur ces territoires, il a constaté une bonne compréhension des effets négatifs sur les PA causés par des projets mis en œuvre sans garanties ou participation des PA adéquates (aussi **NORVEGE**). Néanmoins, alors que de nombreux gouvernements soulignent l'importance capitale des activités extractives pour leurs économies et que de nombreuses entreprises estiment que les PA pourraient bénéficier de leurs activités, les PA rejettent la plupart du temps ces activités sur leurs territoires traditionnels (aussi **ECMIA, FNS**). Par ailleurs, il n'y a pas de consensus concernant les devoirs de l'État au sujet de la protection des droits des PA, et les cadres étatiques réglementaires en matière de droits autochtones (aussi la **membre de l'IP Paimanach Hasteh, GROENLAND/DANEMARK**). Afin de faire mieux comprendre le contenu et la mise en œuvre des droits des PA à toutes les parties prenantes, le RSPA prévoit de mener des dialogues et des consultations avec des gouvernements, des PA et des entreprises, afin d'obtenir leurs points de vue et leurs expériences sur la question, et de tirer les enseignements des cas dans lesquels les PA mettent en œuvre les principes d'autodétermination et de consentement libre, préalable et éclairé pour la défense de leurs droits (**l'Assemblée mondiale des jeunes autochtones, l'Assemblée autochtone d'Asie, Dalee Sambo Dorough, NNTC, le GROENLAND/DANEMARK, la NORVEGE** a salué cette approche). La doctrine de la découverte subsiste dans les lois nationales, les régimes réglementaires et la jurisprudence qui affectent les PA (aussi **SCAT**); néanmoins, l'adoption de la Déclaration traduit un rejet marqué de ces doctrines et attitudes sociales (aussi **ECMIA**).

Une déclaration conjointe des **PA affectés par la sélection des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO** a rappelé que lors de la 10^e session de l'IP, un grand nombre de groupes ont fait part d'inquiétudes concernant des violations fréquentes du droit des PA au consentement libre, préalable et éclairé relatives à des sites du patrimoine mondial, et ont attiré l'attention en particulier sur trois sites envisagés par le Comité du patrimoine mondial – les Ghâts occidentaux (Inde), le Tri-national de la Sangha (Congo/Cameroun/République centrafricaine) et le Réseau des lacs du Kenya dans la vallée du Grand Rift. Le Comité du patrimoine mondial n'a pas examiné adéquatement ces points de désaccord. L'IP doit: continuer à prendre langue avec l'UNESCO concernant la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et insister sur la conformité à la Déclaration et sur la transparence; impliquer la CADHP sur ces questions; et exhorter l'UNESCO à renvoyer toute proposition d'inscription sur les listes du patrimoine mondial de sites situés sur des territoires des PA, dans l'attente de leur participation adéquate et de leur consentement libre, préalable et éclairé, conformément à la Déclaration.

Reconnaissant le rôle précieux joué par les communautés locales, notamment les PA, l'UNESCO a demandé aux États de respecter les droits des PA et de les impliquer lors des propositions d'inscription, de la gestion et des rapports relatifs à des sites du patrimoine mondial sur leurs territoires (aussi **Wilton Littlechild** pour les sites sacrés des PA).

Amérique centrale et Amérique du Sud

Présentant les résultats préliminaires d'une étude sur les effets des industries extractives sur les territoires des PA au Mexique, **Saul Vicente Vasquez** a dit que malgré la crise financière actuelle, les activités extractives continuent de se développer, en particulier sur les territoires des PA, à cause de l'augmentation du cours du marché des métaux précieux, ainsi que de la déréglementation de la législation minière. Les processus sociaux de résistance croissants ont fait l'objet d'une répression accrue. Le MEDPA, le RSPA et l'IP devraient examiner si les codes de conduite des entreprises, en particulier le Code international de gestion du cyanure ciblé sur la gestion sûre de la lixiviation de l'or, sont fondés sur des approches basées sur les droits humains.

ECMIA a dit que les façons uniques dont les cultures autochtones comprennent le monde requièrent une protection spéciale (aussi **CONAMAQ, CISA, SCAT**). Néanmoins, au Guatemala, en Colombie et au Pérou, les PA sont confrontés à des déplacements forcés et aux meurtres, et à l'occupation de leurs territoires pour des projets hydroélectriques et extractifs, conduisant à la contamination, à la perte de biodiversité et à la faim. Les PA ont placé beaucoup d'espoirs dans l'inclusion de la Déclaration dans la Constitution bolivienne (soulignée par la **BOLIVIE**), mais sont consternés par le conflit actuel entre les PA d'Amazonie et l'État (aussi **CONAMAQ**).

De jeunes représentants **maya** de **NALEB'** ont dit que les enfants et les jeunes autochtones sont le présent et l'avenir d'un monde désormais dans une situation chaotique, et qu'ils souhaitent faire partie de la solution et être à même de s'attaquer aux problèmes auxquels ils sont confrontés de manière particulièrement aigüe. **James Anaya** écouterait leur appel.

CISAN a appelé l'IP à demander à la FAO un rapport public sur ses programmes d'amélioration de l'alimentation des PA et leur effet sur la réalisation des OMD qui s'y rapportent pour les PA.

CONAMAQ a dénoncé de graves violations des droits autochtones en Bolivie, y compris l'usage excessif de la force policière et le refus du droit d'appliquer la justice coutumière.

CONACHA/ADENCH ont dénoncé le fait que l'État uruguayen indépendant a été bâti sur le massacre, la destruction proclamée et l'appropriation des terres du peuple **charrúa**. La nation charrúa lutte maintenant pour se réapproprier son avenir. L'Uruguay doit reconnaître les PA qui habitent sur son territoire, et ratifier la Convention 169 de l'OIT, conformément à la recommandation acceptée pendant son EPU.

Malgré des siècles de répression, les PA d'Argentine continuent de générer et de partager des savoirs et des philosophies, et à chercher des espaces de dialogue. **CISA** a recommandé que la feuille de coca soit reconnue dans le cadre des droits des PA des Andes à la souveraineté alimentaire et au développement autonome.

Le **GUATEMALA** a souligné ses actions pour la paix, la sécurité et la justice, pour la lutte contre l'impunité; pour l'émancipation afin de lutter contre la pauvreté et la faim; et pour une réforme fiscale afin de financer des programmes sociaux pour les populations les plus vulnérables, y compris les PA.

CUBA a appelé les États à redoubler d'efforts pour réaliser la mise en œuvre de la Déclaration, les objectifs de la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones, et la Convention 169 de l'OIT.

Le **COSTA RICA** a rendu compte, dans le cadre de processus de résolution des conflits, de la mise en place d'un processus de consultation avec les communautés autochtones, ainsi que d'une commission gouvernementale avec une participation autochtone, chargée d'effectuer un suivi des questions relatives à l'éducation des PA **térraba**.

Le **GUYANA** a informé de la protection des droits collectifs des PA à la terre et au gouvernement autonome interne au titre de sa Constitution et des lois minière et forestière; de la représentation des PA à tous les niveaux de gouvernement; et de mécanismes décisionnels respectant le consentement libre, préalable et éclairé.

Sur la base de ses expériences actuelles, le **BRESIL** a souligné le défi, pour les PA et les différents services de l'État, consistant à mettre en place des mécanismes de participation qui respectent pleinement la diversité culturelle des PA et la multiplicité de leurs situations. **James Anaya** a convenu de la nécessité de rendre la Déclaration opérationnelle au moyen de la coopération entre les institutions gouvernementales et les PA, une tâche très difficile mais indispensable puisque les États doivent faire plus qu'affirmer leur soutien à la Déclaration.

Amérique du Nord

IITC a rendu compte du Symposium international des femmes autochtones sur la santé environnementale et procréative, qui a souligné les effets intergénérationnels continus traumatisants de l'extraction des ressources; de la perte des langues et des cultures; du déplacement des terres traditionnelles; de la destruction des ressources de subsistance; et de la soustraction des enfants.

SCAT a dit que les États-Unis n'ont pas encore fourni de réparation aux PA **innah** pour des violations flagrantes des droits humains, la violation de traités et le génocide, et la confiscation et la dégradation de leurs terres, eau et ressources naturelles. Les mécanismes étatiques relatifs aux droits fonciers n'abordent généralement pas les préoccupations des PA, qui sont menacés d'extinction parce qu'ils sont privés de leurs terres.

FNS a dénoncé des amendements significatifs à une législation cruciale pour les relations entre le Canada et les PA, qui pourraient l'éloigner encore plus des normes internationales. La priorité accordée au développement économique non-autochtone dévalorise les droits des PA et les protections environnementales, comme c'est le cas pour des infrastructures touristiques et autres, qui auront de profondes répercussions sur les nations **ktunaxa** et **musquaem**.

Afrique

Un représentant du peuple **ibo** du Nigeria a rendu compte de la méthode compréhensive d'évaluation juridique, qui permet de surmonter les obstacles culturels et de l'analphabétisme auxquels sont confrontés les Autochtones dans l'accès à la justice. Les gouvernements locaux devraient recevoir les moyens nécessaires à protéger et promouvoir les droits humains.

FEWF a dit que le peuple autochtone **kabindé** avait un traité avec le Portugal, qui l'a vendu à l'Angola lorsque du pétrole fut trouvé sur son territoire. Sous l'autorité de l'Angola, il subit de graves violations des droits humains et est menacé d'extinction.

L'**AFRIQUE DU SUD** élabore une loi pour prendre en compte l'absence de reconnaissance juridique des peuples et du leadership **khoi** et **san**, qui aggrave la perte de leurs terres et de leur identité culturelle.

Asie et Pacifique

Valmaine Toki a encouragé les États de la région à restituer aux PA du Pacifique leurs droits à l'autodétermination et à leurs institutions autochtones de prise de décisions, tel que stipulé dans la Déclaration.

Dénonçant la lutte de l'Inde contre l'extrémisme comme un simple prétexte, **TWA/ISI/CRA** ont demandé un arrêt immédiat du harcèlement des leaders autochtones et des défenseurs des droits humains.

NPMHR a dénoncé le fait que le Gouvernement de l'Inde considère les efforts des PA **naga** en faveur d'une réconciliation interne dans le cadre de leur autodétermination comme une menace.

Appelant l'IP à traiter l'absence de mise en œuvre de la Déclaration en Kanaky (Nouvelle-Calédonie), **UNPK** a attiré l'attention sur l'accroissement des activités des sociétés transnationales d'extraction du nickel, notamment la grave pollution qui détruit le plus grand lagon du monde, un site du patrimoine mondial de l'UNESCO (aussi **Assemblée autochtone du Pacifique**); sur les programmes scolaires assimilationnistes; et sur la surreprésentation du peuple **kanak** en prison, ce qui est une source d'inquiétude au vu des référendums à venir sur l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie.

Soulignant les barrières auxquelles le PA **ainu** est confronté lorsqu'il tente de faire en sorte que les manuels scolaires reflètent la situation et l'histoire de son peuple au Japon, **AAH** a exhorté le Gouvernement à respecter la Déclaration, en particulier l'article 8, et la résolution du corps législatif de reconnaître les Aïnu en tant que PA.

NCAFP a appelé les États à rendre compte, en collaboration avec les PA, de la mise en œuvre de la Déclaration (aussi **ECMIA**, y compris la Convention 169 de l'OIT); et a exhorté les PA à rendre les États responsables. Il a déploré la décision de l'Australie d'étendre les lois d'Action d'urgence dans le Territoire du Nord sans le consentement des personnes concernées et en violation de ses obligations internationales. Il a demandé au RSPA de continuer à surveiller ceci.

En Australie, les gouvernements étatiques et territoriaux sont responsables de la législation en matière de culture autochtone, et certains d'entre eux ne reconnaissent pas les droits des PA à posséder et contrôler leur culture et leur patrimoine. **NSWALC** a appelé l'Australie à rendre toutes les lois nationales en matière de culture et de patrimoine autochtones conformes à la Déclaration. Les États doivent rendre compte régulièrement de la culture et du patrimoine autochtones, notamment des effets cumulés de la destruction; et s'engager avec les PA pour leur gestion et leur protection intergénérationnelle.

ATSISJC/AHRC ont rappelé au Gouvernement australien son engagement à établir de nouvelles relations avec les PA, et ont demandé une réponse formelle aux recommandations du RSPA. Tous les États sont encouragés à intégrer dans leur pratique les recommandations du RSPA contenues dans ses rapports thématiques.

L'**Assemblée autochtone maori** a appelé l'IP à exhorter la Nouvelle-Zélande à mener à bien l'examen complet prévu de ses arrangements constitutionnels, notamment la reconnaissance des droits des PA, et à mettre en œuvre des changements de toute urgence, avec le consentement libre, préalable et éclairé des **Maori**. Le Gouvernement doit mettre pleinement en œuvre les recommandations du RSPA.

Aux questions de l'**Assemblée autochtone maori**, **James Anaya** a répondu que les restrictions stipulées à l'article 46 sont habituelles dans le système international des droits humains. Elles n'autorisent pas les États à fouler aux pieds les droits consacrés dans la Déclaration. De plus, l'article 46 peut être interprété comme incluant dans la Déclaration les responsabilités de tous, y compris des PA, envers l'humanité et le monde naturel. La Déclaration emploie le langage du système international des droits humains, mais son esprit consiste à bâtir sur les visions du monde des PA, elle intègre donc implicitement la notion de responsabilités. Il a encouragé les PA à rédiger leurs propres déclarations faisant autorité sur l'importante question des responsabilités.

Le **VIETNAM** a rendu compte de sa politique sur les minorités ethniques, qui comprend explicitement la présentation aux minorités ethniques de tout projet pouvant les affecter. Le Vietnam regrette que plusieurs groupes aient fourni des informations négatives et infondées à l'IP.

Moyen-Orient

NCFCE a dénoncé un plan de relogement du Gouvernement israélien ciblant le peuple arabe **bédouin** du désert du Néguev, qui viole les articles 8 et 10 de la Déclaration, puisqu'il a été formulé sans la contribution de la communauté bédouine et ne tient pas compte de ses traditions culturelles. **James Anaya** a exhorté Israël à consentir à une visite afin d'évaluer la situation du peuple bédouin.

Europe, Fédération de Russie et cercle polaire

L'**Assemblée autochtone d'Arctique** a averti que les États de l'Arctique soutiennent activement la croissance exponentielle d'activités industrielles et extractives non durables dans l'Arctique, qui menace les moyens de subsistance traditionnels des PA **inuit** et **saami**. Le Conseil de l'Arctique doit adopter une stratégie à long terme d'extraction durable des ressources dans l'Arctique; et un code de conduite pour les entités privées concernant la protection de l'environnement et des droits humains des PA.

La **NORVEGE** préparera un résumé annuel des informations pertinentes concernant les recommandations contenues dans le rapport du RSPA sur sa visite de 2010 sur les territoires des **Saami (James Anaya** a salué ceci comme une bonne pratique et a demandé à tous des informations pour effectuer un suivi de ses rapports de pays). Le **GROENLAND** et le **DANEMARK** ont souligné les synergies constructives entre l'IP, le MEDPA et le RSPA (aussi **Wilton Littlechild, James Anaya, Saul Vicente Vasquez, BRESIL, FINLANDE**).

Répondant à la **NORVEGE** et au **GROENLAND/DANEMARK** sur l'utilité des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, **James Anaya** a dit qu'ils doivent être complétés par des connaissances spécifiques des droits des PA, comme l'a entrepris le MEDPA.

Point 5 – Concertation globale avec les organismes et fonds des Nations Unies

Le **membre de l'IP Valmaine Toki** a souligné le travail concernant les PA au sein de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), notamment le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles (IGC).

Wend Wendland, Directeur de la Division des savoirs traditionnels de l'OMPI, a dit que l'IGC élabore un instrument juridique international concernant les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et les expressions culturelles traditionnelles, et a exhorté tous les acteurs concernés par l'utilisation inappropriée des savoirs et des ressources génétiques autochtones à participer (aussi **TF, MEXIQUE**). Dans le contexte du mandat de l'OMPI, les droits de propriété intellectuelle ont pour objectif de donner aux inventeurs et aux créateurs la possibilité de s'exprimer, pendant une période limitée et avec certaines restrictions, quant à l'utilisation des fruits de leur travail. Les innovations fondées sur les savoirs traditionnels sont généralement brevetables, mais les savoirs traditionnels sous-jacents demeurent non protégés (aussi **ECMIA**), et la question essentielle consiste à déterminer s'ils devraient être « protégés » au sens de la propriété intellectuelle. Les participants à l'IGC sont des États membres de l'OMPI, des communautés autochtones et locales, des entreprises, et des organisations de la société civile. Les projets de texte sur lesquels des négociations sont en cours contiennent des références au consentement libre, préalable et éclairé et aux droits collectifs (**Saul Vicente Vasquez** a noté l'absence de références directes aux normes des droits humains); à un concept de protection non défini; au droit coutumier; et à la divulgation de l'origine dans les demandes de brevets (**Paul Kanyinke Sena** et l'**Assemblée autochtone d'Afrique** ont insisté sur la divulgation obligatoire). Néanmoins, la participation effective des PA aux négociations est l'une des questions non résolues (le **membre de l'IP Simon M'Viboudoulou** s'est enquis de ceci, soutenu par l'**Assemblée autochtone d'Amérique du Nord**). L'article 31 de la Déclaration donne à l'OMPI une orientation et une direction générale pour l'assistance technique et le renforcement des capacités, et pour les négociations de l'IGC.

Concernant la participation autochtone à l'IGC, **Jennifer Tauli-Corpuz, boursière de l'OMPI en droit de la propriété intellectuelle des peuples autochtones pour 2012**, a rendu compte d'un système d'accréditation accéléré pour les PA et les communautés locales (l'**Assemblée autochtone d'Afrique/IPACC** le considèrent lent et coûteux); et de la disponibilité de subventions de déplacements à travers le Fonds de contributions volontaires de l'OMPI (aussi **Valmaine Toki**; le **MEXIQUE** a noté que le montant limité des fonds restreint la participation des PA). Avant chaque session, l'assemblée des PA est informée au cours d'une réunion préparatoire (**TF** a recommandé des réunions plus longues), alors que les services de secrétariat du doCip sont à leur disposition pendant les sessions. Avant les sessions, une table ronde autochtone permet à des experts de faire des présentations concernant les savoirs traditionnels et les ressources génétiques des PA (**PAGTP-2012** a recommandé que ces tables rondes soient formellement incluses dans les sessions). Pendant les sessions, les délégués autochtones sont autorisés à prendre la parole, et peuvent présenter des propositions de texte, qui doivent recevoir l'appui d'États pour rester sur la table des négociations (**Paul Kanyinke Sena, Saul Vicente Vasquez, IPCB, l'Assemblée autochtone d'Amérique du Nord** se sont vivement opposés à cette règle). Un atelier d'experts autochtones sera organisé avant l'une des sessions à venir, en collaboration avec l'IP (**TF** et l'**Assemblée autochtone d'Arctique** ont recommandé de tenir ces ateliers annuellement).

Le **membre de l'IP Paul Kanyinke Sena** s'est enquis de l'amélioration des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation de l'OMPI (aussi **FAIRA, TF**); des efforts accrus pour faire participer des PA africains à l'IGC (aussi **Assemblée autochtone d'Afrique/IPACC**); de l'instauration de co-présidents autochtones (aussi **TF**); de la coopération de l'OMPI avec d'autres institutions; et de son travail pour la protection des savoirs traditionnels et des ressources génétiques sur les territoires des PA (aussi **FAIRA; Simon M'Viboudoulou** pour les PA africains).

Saul Vicente Vasquez a souligné l'étude d'Erica Daes sur la propriété culturelle et intellectuelle autochtone, qui avertit que les droits de propriété intellectuelle ou les brevets ne sont intrinsèquement pas appropriés (l'OMPI a reconnu ceci), puisqu'ils auraient pour effet de dissoudre les identités des PA (aussi **Assemblées autochtones d'Amérique du Nord et maori, IITC/IWBN, ECMIA**). Il s'est enquis de la protection permanente de tous les éléments de la propriété intellectuelle des PA (aussi **PAGTP-2012**).

En réponse, l'OMPI a reconnu l'insuffisance des activités d'information et essaiera de les améliorer. Les organes de l'OMPI, y compris l'IGC, ont toujours eu un seul président, mais les PA peuvent co-présider les groupes de rédaction et de travail de l'IGC. Les États membres considèrent la coopération inter-institutions comme étant très importante. Le travail de l'IGC consiste à construire un système de protection de la propriété intellectuelle adapté aux caractéristiques particulières des savoirs traditionnels et des besoins des PA, qui sont leurs détenteurs. Le système de propriété intellectuelle possède d'autres mesures de protection que les droits de propriété. Il existe une controverse au sein de l'IGC concernant des bénéficiaires potentiels autres que les PA et les communautés locales (FAIRA s'est enquis de ceci). L'OMPI serait favorable à la participation de plus d'experts des droits humains à l'IGC. Concernant la parité de statut entre les PA et les États membres, ces derniers décident des procédures et ce sont eux qui devraient être convaincus.

L'Assemblée mondiale des femmes autochtones a souligné la responsabilité des femmes autochtones dans la protection du patrimoine, de la créativité et des ressources génétiques des PA (aussi IPCB, IITC/IWBN, PAGTP-2012 pour les PA en général). Les PA devraient développer leurs propres normes juridiques, qui devront être formellement reconnus et protégés par les États et l'ONU, pour protéger leurs systèmes de savoirs et leur patrimoine culturel conformément aux articles 11 et 31 de la Déclaration (aussi Assemblée mondiale des jeunes autochtones, IPCB, Assemblée autochtone d'Amérique du Nord, IITC/IWBN; l'Assemblée autochtone maori a rendu compte de tels efforts déployés par les Maori). À cette fin, les États et l'ONU devraient fournir un soutien financier et une formation juridique, et l'accès des PA, en particulier des femmes, à la prise de décisions sur les questions qui les affectent (aussi PAGTP-2012).

Considérant l'OMPI et l'IGC comme des manifestations contemporaines de la piraterie qui exaltent la doctrine de la découverte, l'Assemblée mondiale des jeunes autochtones a dénoncé la promotion du détournement des savoirs et du patrimoine culturel des PA (aussi IPCB, Assemblées autochtones d'Amérique du Nord et maori, IITC/IWBN). Des politiques et des normes internationales conçues de façon inadéquate affecteront les générations futures.

Dans une déclaration conjointe, IPCB a réaffirmé les droits des PA à l'autodétermination et au consentement libre, préalable et éclairé, ainsi qu'à leur relation spirituelle et culturelle avec toutes les formes de vie (aussi Assemblée mondiale des jeunes autochtones, Assemblée autochtone d'Amérique du Nord, IITC/IWBN). Les règles actuelles de l'IGC violent les articles 18, 19, 25, et 26 de la Déclaration (aussi Assemblées mondiales des femmes autochtones et des jeunes autochtones, Assemblées autochtones d'Afrique et maori, FAIRA). L'IP devrait demander à l'OMPI de modifier ses règles de procédure pour assurer la pleine participation des PA sur un pied d'égalité à tous les processus qui les affectent (aussi Assemblée mondiale des femmes autochtones, Assemblée autochtone d'Afrique/IPACC; Saul Vicente Vasquez et IITC/IWBN soulignant le mécanisme de la FAO pour la participation des PA aux négociations); sans cela, il n'est absolument pas réaliste pour les PA de s'engager de façon significative dans le processus de l'IGC (aussi Assemblées autochtones d'Amérique du Nord et maori, IITC/IWBN). L'IP devrait également signaler clairement à l'OMPI qu'elle n'est pas compétente pour réglementer les savoirs traditionnels des PA et l'accès à ces savoirs et aux ressources génétiques qui y sont associées, qui demeurent sous le contrôle des PA (aussi Assemblée mondiale des jeunes autochtones, Assemblées autochtones d'Amérique du Nord et maori, IITC/IWBN, FAIRA).

TF a exhorté les États à maintenir, dans les textes faisant actuellement l'objet de négociations, un libellé qui reconnaît les PA en tant que propriétaires des savoirs traditionnels. Ce statut doit être mieux traduit dans les méthodes de travail de l'IGC, sur la base des exemples du Groupe de travail sur le projet de Déclaration et des groupes de travail de la CDB sur l'article 8 j) et sur l'accès et le partage des avantages (aussi Assemblée mondiale des jeunes autochtones, Assemblée autochtone d'Arctique, Assemblée autochtone d'Afrique/IPACC, PAGTP-2012; GCC/APN/SQ/Al/IITC/AIPCCN/UBCIC/COO/T4FN/MPIDO/FPHRC pour d'autres processus onusien). L'OMPI devrait établir une politique sur les PA qui reconnaît leurs droits à l'autodétermination et au consentement libre, préalable et éclairé, y compris lors de négociations (aussi Assemblées mondiales des femmes autochtones et des jeunes autochtones, FAIRA, IITC/IWBN).

L'Assemblée autochtone d'Amérique du Nord a demandé que l'OMPI utilise le terme adéquat de « peuples autochtones », conformément à la Déclaration.

L'Assemblée autochtone d'Afrique et IPACC ont noté que l'OMPI maintient la position selon laquelle les États sont les principaux négociateurs au sein de l'IGC, dans des procédures antérieures à la Déclaration.

L'Assemblée autochtone de l'Arctique a suggéré que l'IP demande à l'OMPI de désigner un représentant autochtone pour le groupe de facilitateurs qui effectue les examens techniques des textes négociés; et a encouragé l'IGC à tenir des réunions intersessions avec une représentation adéquate des PA.

Soulignant la lutte des Maori pour protéger leurs savoirs, l'Assemblée autochtone maori a dit que la demande WAI 262 concernant la flore et la faune auprès du Tribunal de Waitangi, qui demandait la reconnaissance du fait que tout ce qui se trouve dans le monde des Maori fait partie de ce dont ils sont responsables, a été réglée après 20 ans de tactiques d'obstruction par la Couronne, dans un rapport qui ne reconnaît pas les droits et les responsabilités revendiqués par les Maori (Valmaine Toki a encouragé la Nouvelle-Zélande à ne pas oublier les articles 1, 18 et 3 de la Déclaration, concernant l'autodétermination et la prise de décisions). L'OMPI doit

entamer un dialogue constructif avec les PA sur la définition de la nature des savoirs autochtones (aussi **Assemblée mondiale des jeunes autochtones, FAIRA**).

FAIRA a souligné que le retard excessif des travaux de l'IGC est très coûteux pour les délégations autochtones. Les États, en particulier ceux qui cherchent à exploiter les savoirs et les ressources génétiques des PA, doivent contribuer au Fonds de contributions volontaires de l'OMPI. L'OMPI reste une organisation commerciale (aussi **Assemblée autochtone maori**). La conception erronée des États membres selon laquelle les normes internationales des droits humains ne s'appliquent pas dans ce contexte doit être corrigée (aussi **Assemblées mondiales des femmes autochtones et des jeunes autochtones, IPCB, PAGTP-2012**). **FAIRA** s'est enquis de la reconnaissance par l'OMPI du statut des PA dans les échanges internationaux relatifs à la propriété intellectuelle.

IITC/IWBN ont averti que l'accent trop important mis sur la valeur économique des savoirs des PA pourrait détruire leur intégrité culturelle (aussi **Assemblée mondiale des femmes autochtones**).

Se référant à des expériences au Pérou et au Panama, **ECMIA** a exhorté les États à établir une législation et des procédures visant à enregistrer les savoirs et les pratiques des PA comme propriété intellectuelle collective, et à soutenir les recherches préalables des PA sur ces savoirs et pratiques. La propriété intellectuelle des savoirs traditionnels des PA est étroitement liée à leurs territoires – cela doit être respecté (aussi **FAIRA, IPCB**).

Le **MEXIQUE** a rendu compte de sa consultation avec les PA, qui oriente la délégation mexicaine lors des négociations de l'IGC. L'IP pourrait désigner un représentant pour effectuer un suivi des négociations.

Le **FNUAP** a présenté le rapport de la réunion annuelle de 2011 du Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones (IASG) [document E/C.19/2012/11]. L'absence de données statistiques fiables contribue à l'invisibilité des PA dans les politiques d'éradication de la pauvreté et de développement durable (aussi **DANEMARK**); et entrave l'identification de situations de discrimination à l'intérieur et à l'extérieur des communautés autochtones (aussi **MEXIQUE**), qui affectent la jouissance par les PA de leurs droits. Il est nécessaire que les gouvernements renforcent leur capacité à collecter des données pertinentes et de qualité, tout en tenant compte des points de vue et des perspectives des PA (aussi **Assemblée mondiale des peuples autochtones**).

Les efforts du **Programme des Nations Unies pour l'environnement** (PNUE) pour aborder la dégradation croissante des écosystèmes et les émissions de gaz à effet de serre, dont nombre de communautés autochtones sont les premières à souffrir, comprendront les détenteurs des savoirs traditionnels dans la gestion durable des écosystèmes.

APN/GCC/COO/SQC ont objecté que le Secrétariat de la CDB ne promeut pas les recommandations de l'IP dans les processus relatifs à la CDB; et outrepassse ses pouvoirs en fournissant aux membres de l'IASG des informations préjudiciables concernant les PA et les organisations qui ont fait part de critiques à l'égard du Protocole de Nagoya. L'IP devrait souligner le caractère inadéquat de ces actions.

Le **DANEMARK** continuera à défendre les droits collectifs et individuels des PA au sein des instances internationales, notamment concernant le changement climatique (aussi **UICN**). Malgré les progrès au sein de l'ONU (aussi **MEXIQUE**) en matière de dialogue sur la Déclaration, l'IASG n'a pas rendu compte des politiques des institutions sur les droits autochtones et sur la mise en œuvre du consentement libre, préalable et éclairé. Le Danemark souhaite que les institutions onusiennes jouent un rôle beaucoup plus actif dans les dialogues nationaux sur les droits des PA (aussi **Assemblée autochtone d'Afrique, AIDB, IPACC/PIDP**), et a souligné les contributions potentielles du PNUD, de l'OIT et de l'UNICEF – qui ne devraient pas considérer les PA comme des groupes vulnérables, mais plutôt comme des peuples en situations vulnérables possédant un potentiel important (aussi **AIDB** pour les institutions onusiennes en général).

Point 6 – Débat d'une demi-journée sur le droit des PA à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire

Saul Vicente Vasquez a dit que la sécurité alimentaire des PA dépend de la souveraineté alimentaire. L'absence de mise en œuvre a mené non seulement à un déni généralisé du droit des PA à l'alimentation, mais a également aboli leurs droits à leurs terres, cultures traditionnelles, organisation sociale, langue, spiritualité, et identité générale (aussi **Olivier de Schutter, FIDA, Joan Carling**), niant ainsi leur existence collective en tant que peuples distincts.

Olivier de Schutter, Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, a dit qu'étant donné que les PA souffrent d'une pauvreté plus extrême que les peuples non-autochtones, l'insécurité alimentaire les touche plus durement (aussi **Assemblée mondiale des jeunes autochtones** pour les enfants et les jeunes). Les projets de développement à grande échelle menacent leur accès aux ressources, ou donnent lieu à des déplacements forcés sans leur consentement libre, préalable et éclairé (aussi **Anna Naykanchina, Raja Devasish Roy, FIDA, Assemblée mondiale des peuples autochtones et des femmes autochtones, NICARAGUA; Assemblée autochtone du Pacifique** concernant Rapa Nui; **CIDOB** concernant la Bolivie; **AMICM/IWF** pour les

femmes autochtones). Lorsque les communautés perdent le contrôle de leurs systèmes d'alimentation, souvent une « transition nutritionnelle » se produit: elles adoptent des alimentations occidentales, ce qui conduit à une augmentation significative des maladies, en particulier du diabète, des maladies cardiovasculaires, et des tumeurs gastro-intestinales. Il a salué les Directives volontaires de la FAO pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, élaborées avec la pleine participation des PA, qui promeuvent la ventilation des données afin de mesurer l'insécurité alimentaire chez les groupes vulnérables (aussi **Jose Graziano da Silva, Marcela Villareal, ÉQUATEUR**). L'approche de la souveraineté alimentaire est une alternative à l'idée de la sécurité alimentaire, et se rapporte aux droits collectifs des PA; par exemple, les directives sur une alimentation culturellement appropriée et les activités pour la réaliser considèrent la chasse, la pêche et l'agriculture pratiquées collectivement comme des éléments essentiels de l'identité culturelle, qui doivent être protégés au titre de la Déclaration (aussi **Saul Vicente Vasquez, Raja Devasish Roy, Anna Naykanchina, Assemblées mondiales des jeunes autochtones et des femmes autochtones, Assemblée autochtone du Pacifique, Saoudata Aboubacrine, Carlo Petrini, BRESIL, MEXIQUE, NICARAGUA, ÉQUATEUR, ARGENTINE**). Il a applaudi la décision du Nigeria qui dit que l'État doit intervenir lorsque le droit à l'alimentation du peuple **ogoni** est menacé par les activités des sociétés pétrolières dans la région.

Jose Graziano da Silva, Directeur général de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a informé de l'engagement de la FAO visant à accorder la priorité aux questions autochtones et à accroître la participation des PA (aussi **Saoudata Aboubacrine**).

Marcela Villareal, Directrice de la Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural de la FAO, a souligné que les Directives de la FAO tiennent compte des droits fonciers, primordiaux pour la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire des PA, dans un contexte de droits humains (aussi **Olivier de Schutter, Saoudata Aboubacrine, FIDA, IPACC**).

Saoudata Aboubacrine, Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire, a expliqué que la « souveraineté alimentaire » se réfère au droit des PA, des agriculteurs, des pêcheurs, des petits producteurs et des éleveurs, à produire, échanger et consommer des aliments conformément aux valeurs culturelles et spirituelles, aux savoirs et rituels traditionnels, sans être entravés par des pressions politiques, économiques ou militaires.

Outre la reconnaissance des terres, territoires et ressources des PA, **Joan Carling, secrétaire générale de l'Asia Indigenous Peoples' Pact Foundation**, a appelé les États à reconnaître juridiquement, protéger et améliorer les moyens de subsistance et les systèmes de gestion durable de ressources des PA (aussi **Assemblées mondiales des femmes autochtones et des jeunes autochtones, Assemblée autochtone du Pacifique, NICARAGUA**).

Carlo Petrini, ONG Slow Food, a dit que l'avenir de l'humanité dépend des compétences des groupes marginalisés: la sensibilité et le pragmatisme des femmes, la sagesse et la mémoire des anciens, et les économies de subsistance durables des PA qui reflètent leurs savoirs empiriques traditionnels (aussi **Raja Devasish Roy, Assemblée mondiale des femmes autochtones, secrétariat de la CDB, FIDA, Assemblées autochtones d'Abya Yala, du Pacifique et de l'Arctique, ECMIA, MEXIQUE, ÉQUATEUR, PEROU**).

Le **BRESIL** a appelé les États à garantir la sécurité alimentaire, qui est un élément essentiel du développement durable, tout en prenant en considération les besoins spéciaux des PA. Le Brésil a informé de son programme conjoint avec des institutions onusiennes pour renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour les femmes et les enfants autochtones.

Présentant l'étude de l'IP sur la culture itinérante [document E/C.19/2012/8], **Raja Devasish Roy** a expliqué ce mode de culture: après avoir défriché des forêts secondaires à la saison sèche, les communautés laissent sécher la végétation, puis la brûlent. Les cendres agissent comme fertilisant et comme pesticide, et lorsque les premières pluies arrivent, des graines de différentes espèces sont plantées dans de petits trous; après la récolte, on laisse les champs se régénérer naturellement pendant des périodes de jachère. Ce système comprend généralement des modes collectifs de prise de décisions politiques et de règlement des différends sociaux, ainsi que des systèmes de collaboration communautaire et de filets de sécurité qui sont moins sujets aux pratiques sexistes et aux hiérarchies sociales. Les États doivent reconnaître expressément les droits des agriculteurs itinérants à leurs terres, délimiter les terres concernées, et reconnaître l'importance de ce mode de culture pour l'identité et l'intégrité des PA (aussi **Simon William M'viboudoulou, IPABFS**).

Étant donné que les recommandations de l'étude s'adressent également aux ONG et aux universités, **Simon William M'viboudoulou** a appelé les PA à bien connaître leurs cultures et à partager ces savoirs.

Le **Fonds international de développement agricole (FIDA)** a souligné la nécessité de faire fond sur l'initiative et les atouts des communautés rurales, et a reconnu le soutien de l'IP et des PA dans ses progrès en matière de développement autonome des PA (aussi **UE**).

L'**Assemblée mondiale des peuples autochtones** a dit que sans l'accès traditionnel des PA aux eaux et aux terres pour la durabilité des cultures et des sources d'alimentation, leur droit à une alimentation saine, naturelle et souveraine ne peut être réalisé (aussi **FIDA, Saoudata Aboubacrine**).

L'**Assemblée mondiale des femmes autochtones** a exhorté la FAO à établir des banques de semences locales gérées par des femmes autochtones, et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la CDB à inclure pleinement les femmes autochtones dans la création de stratégies d'adaptation. Elle a exhorté l'IP à travailler avec le CERD et le CEDAW sur des mécanismes culturellement adaptés pour protéger la souveraineté alimentaire des femmes autochtones (aussi **Assemblée mondiale des jeunes autochtones**).

L'**Assemblée mondiale des jeunes autochtones** a exhorté l'IP et les institutions onusiennes à mener des recherches complètes sur les effets des organismes génétiquement modifiés, et a recommandé une plus grande participation des jeunes autochtones aux mécanismes de l'ONU sur l'environnement.

L'**Assemblée autochtone du Pacifique** a exhorté les États-Unis à signer le Protocole de Nagoya, et a appelé le Chili à respecter les droits des PA **rapa nui** à leurs semences traditionnelles, à leurs plantes, à leurs savoirs et médecins traditionnels. Les règles de l'Organisation mondiale du commerce qui lui permettent de fouler aux pieds la souveraineté des États doivent être révisées de toute urgence.

L'**Assemblée autochtone d'Arctique** a souligné que l'insécurité alimentaire est corrélée à des troubles physiques chroniques, à des problèmes de santé mentale, et à la réduction des capacités d'apprentissage. Les PA ont identifié l'insécurité alimentaire comme une crise fondamentale qui affecte la capacité de leurs cultures à participer aux possibilités qu'offre la nouvelle Arctique émergente. Afin d'assurer une réponse appropriée à l'insécurité alimentaire, elle a appelé à l'élaboration d'indicateurs standard et de méthodes pour l'évaluer.

L'**Assemblée autochtone de Bolivie** a dit que la décentralisation du programme de sécurité alimentaire de la Bolivie améliore la capacité des PA à établir la souveraineté alimentaire, et a souligné la contribution des PA des Andes à la sécurité alimentaire grâce à l'élevage d'alpagas et de lamas.

Le **MEXIQUE** a informé de son programme pour la sécurité alimentaire, soutenu par la FAO, qui utilise une approche fondée sur le genre; le Mexique considère la sécurité alimentaire comme une priorité et aborde le prix des matières premières lors des travaux du G-20.

Le **NICARAGUA** a indiqué que son taux de malnutrition a diminué de moitié (atteignant ainsi le premier OMD), et a rendu compte de l'amélioration de l'accès des femmes au microcrédit et de leur émancipation.

L'**ÉQUATEUR** a dit que dans le passage de l'approche fondée sur la sécurité alimentaire à l'approche fondée sur la souveraineté alimentaire locale et autonome, le rôle de l'État serait d'éviter des effets brutaux, tels que le chômage ou l'augmentation des prix des denrées alimentaires.

Concernant le concept de souveraineté alimentaire, l'**ARGENTINE** maintient sa réserve, disant qu'aucun consensus n'a été atteint pour l'instant entre les États membres de la FAO et de l'ONU; le droit à l'alimentation est un droit individuel.

Point 7 – Débat d'une demi-journée sur la Conférence mondiale sur les peuples autochtones

Edward John a souligné que tout aussi important que le chemin menant à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones de 2014 sera le chemin ramenant aux communautés des PA (la Conférence) (aussi **Assemblée autochtone d'Amérique du Nord**).

Myrna Cunningham Kain, point focal de l'IP pour la Conférence, a rappelé que l'Assemblée générale (AG) a décidé, dans sa résolution A/RES/65/198, d'organiser une réunion plénière de haut niveau en 2014 connue sous le nom de « Conférence mondiale sur les peuples autochtones », afin d'échanger des points de vue et les meilleures pratiques sur la réalisation des droits des PA et de poursuivre les objectifs de la Déclaration (aussi **John Henriksen, Hanifa Mezoui, Assemblée autochtone de Bolivie**). L'IP a émis des recommandations en faveur d'un accroissement et d'une amélioration de la participation des PA aux Nations Unies, suite à l'adoption de la Déclaration (aussi **Edward John, James Anaya, Assemblée autochtone du Pacifique, IWA/IITC, APN/GCC/COO/SQC, BOLIVIE; Wilton Littlechild** pour le MEDPA); elle a salué l'idée d'un comité d'organisation mondial (aussi **NORVEGE**), et de conférences préparatoires régionales (aussi **Dalee Sambo Dorough, GUYANA**). L'IP a salué la désignation par le Président de l'AG de l'Ambassadeur Luis Alfonso De Alba et du Représentant international autochtone John Henriksen pour mener des consultations sur les modalités de la Conférence, notamment sur une participation substantielle des PA (aussi **Hanifa Mezoui, Dalee Sambo Dorough, Eva Biaudet, GCG, Assemblées autochtones de l'Arctique, d'Asie, d'Abya Yala et de Bolivie, IWWF, Parlement saami en Norvège, BOLIVIE, PEROU, ÉQUATEUR, COSTA RICA, GUYANA, AUSTRALIE, NOUVELLE-ZELANDE, DANEMARK/GROENLAND, NORVEGE**).

L'**Ambassadeur Yanerit Morgan** du Mexique a dit que l'Ambassadeur Luis Alfonso de Alba a reconnu l'importance de l'inclusion des PA depuis le début du processus préparatoire. Le Mexique espère continuer à coopérer avec l'IP, le MEDPA et le RSPA, et discuter du processus de la Conférence pendant leurs réunions annuelles (aussi **Wilton Littlechild**).

John Henriksen, Représentant international autochtone du Parlement saami en Norvège, a dit que la référence à la Déclaration dans la résolution 65/198 de l'AG est très importante, puisque cela souligne l'esprit inclusif des négociations sur la Déclaration entre les États membres et les PA (aussi **Sous-secrétaires généraux Thomas Stelzer et Ivan Šimonović, IWA/IITC, CUBA, MEXIQUE**).

Hanifa Mezoui, Bureau du Président de l'AG, a souligné les recommandations de l'IP visant à assurer un dialogue interactif et un partenariat étendus entre les États et les PA avant, pendant et après la Conférence (aussi **Eva Biaudet, Assemblées autochtones d'Abya Yala et du Pacifique, IWA/IITC, NORVEGE**).

Carlos Batzin, Ministre de la culture du Guatemala, a rendu compte des actions du Gouvernement pour aborder les conditions terribles et les graves violations des droits humains auxquelles les PA **maya** sont confrontés, et pour leur permettre de revendiquer leurs contributions à l'identité et au développement nationaux. L'UNESCO a proclamé le Guatemala capitale mondiale de la philosophie. **Edward John** a souligné que la reconnaissance des civilisations et des philosophies des PA est importante au vu des discussions sur la doctrine de la découverte, qui était fondée sur l'idée que les civilisations des PA étaient inférieures (aussi **Assemblée autochtone d'Abya Yala, CISA**).

Le **Groupe autochtone global de coordination pour la Conférence mondiale sur les peuples autochtones (GCG)** a salué le soutien des États et des fonds de l'ONU pour assurer la participation pleine et effective des PA avant, pendant, et après la Conférence (aussi **Myrna Cunningham Kain, Assemblée autochtone de l'Arctique, Parlement saami en Norvège, IWA/IITC, DANEMARK/GROENLAND**). Parmi ses recommandations (soutenues par l'**Assemblée mondiale des femmes autochtones, l'Assemblée autochtone d'Asie, le Parlement saami en Norvège**), le GCG a dit que la Conférence devrait être financée avec des ressources budgétaires existantes de l'ONU ainsi qu'avec des contributions volontaires (aussi **Assemblée autochtone de l'Arctique, Dalee Sambo Dorough**); que toutes les réunions de la Conférence devraient avoir des co-présidents gouvernemental et autochtone (aussi **Wilton Littlechild, Assemblée autochtone de l'Arctique**); et que les participants devraient inclure les États membres, les PA et leurs institutions de gouvernance, des entités onusiennes et la société civile (aussi **IWF** pour les universités autochtones). Avant la Conférence, des séances interactives thématiques devraient être tenues par les deux prochains Présidents de l'AG, afin de faciliter un document final concis et axé sur des actions concrètes (aussi **Myrna Cunningham Kain, Assemblée autochtone d'Arctique, Parlement saami en Norvège, GUYANA, NICARAGUA, COSTA RICA, DANEMARK/GROENLAND**), qui devrait être rédigé par un comité composé de représentants des États membres et des PA (aussi **Wilton Littlechild, Parlement saami en Norvège, Assemblée autochtone d'Arctique**); les documents finaux des processus préparatoires autochtones devraient être des documents officiels de la Conférence (aussi **Myrna Cunningham Kain, Assemblée autochtone d'Arctique, IWA/IITC, DANEMARK/GROENLAND**). Les institutions onusiennes devraient accorder la priorité à des moyens concrets de soutien à la participation des PA, notamment un soutien financier et des rapports contenant des statistiques ventilées (aussi **Eva Biaudet, Assemblées autochtones d'Arctique et d'Asie; IWF** pour les femmes autochtones). Une évaluation de la deuxième Décennie devrait être comprise dans la Conférence, axée notamment sur les femmes, les enfants et les jeunes autochtones (aussi **BOLIVIE, ÉQUATEUR, EL SALVADOR**). Tous les donateurs potentiels devraient contribuer au Fonds de contributions volontaires pour soutenir la participation des PA (aussi **Dalee Sambo Dorough, Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires de l'ONU, Assemblée autochtone d'Arctique, NORVEGE**). Les accréditations devraient être inclusives et permettre à tous les PA de participer à la Conférence et aux processus préparatoires conformément aux articles 18 et 41 de la Déclaration, qui portent sur leur droit à participer à la prise de décisions (aussi **Assemblées autochtones d'Abya Yala, du Pacifique et d'Arctique, Parlement saami en Norvège, IWF, DANEMARK/GROENLAND**).

Le **Président du MEDPA Wilton Littlechild** a rappelé le soutien de la Bolivie à l'appel du MEDPA pour une Conférence mondiale sur les peuples autochtones (aussi **Assemblée autochtone d'Abya Yala, COICA, BOLIVIE, AUSTRALIE**). Il a exprimé l'espoir que les processus préparatoires permettront aux PA, aux États et à d'autres acteurs de tracer la voie d'un avenir qui considère la Déclaration comme un cadre de réconciliation (aussi **Vice-secrétaire générale Asha-Rose Migiro, Edward John, James Anaya, IWF, Assemblées autochtones de l'Arctique, d'Abya Yala et de la Bolivie, BOLIVIE, CUBA, ÉQUATEUR, MEXIQUE, CANADA, AUSTRALIE**). Les traités, accords et arrangements constructifs devraient être un thème fondamental de la Conférence, puisqu'il s'agit de la raison pour laquelle les PA sont venus pour la première fois aux Nations Unies. Le MEDPA a appelé à une participation pleine, directe et effective à toutes les étapes de la Conférence, notamment au document final (aussi **Assemblée mondiale des peuples autochtones, Assemblées autochtones du Pacifique, d'Abya Yala et de Bolivie, IWA/IITC, IPABFS, COSTA RICA, PEROU, BOLIVIE, NICARAGUA, AUSTRALIE, FEDERATION DE RUSSIE**). Les thèmes pour les tables rondes devraient comprendre des éléments du droit à l'autodétermination (aussi **BOLIVIE**).

L'**Assemblée mondiale des peuples autochtones** a souligné la nécessité urgente de clarifier l'ensemble du processus, et de réaliser un renforcement des capacités pour permettre aux PA d'arriver à une participation complète à l'élaboration du document final (aussi **Assemblée mondiale des jeunes autochtones** pour les représentants des jeunes).

L'**Assemblée mondiale des femmes autochtones** soutient des tables rondes interactives (aussi **Assemblée autochtone d'Arctique, ÉTATS-UNIS**). Elle a appelé le GCG à assurer une représentation égalitaire des femmes et des jeunes autochtones.

IWWF a recommandé l'inclusion des thèmes relatifs aux femmes autochtones, tels que les questions de leadership et de renforcement des capacités, de participation politique et de parité des sexes dans les processus de prise de décisions, ainsi que la violence envers les femmes autochtones et l'émancipation économique.

L'**Assemblée mondiale des jeunes autochtones** a exhorté à l'inclusion des questions relatives aux jeunes et aux enfants autochtones dans l'ensemble du processus de la Conférence; et à une assistance adéquate, en partenariat avec le doCip, concernant les différences linguistiques pour les jeunes autochtones avant, pendant et après la Conférence.

L'**Assemblée autochtone d'Abya Yala** a souligné que la Conférence doit débattre des États plurinationaux et du paradigme du « bien vivre », comme alternatives aux crises de l'État-nation et du changement climatique, et à la proposition d'économie verte (aussi **COICA, BOLIVIE, ÉQUATEUR, GUATEMALA**).

L'**Assemblée autochtone d'Amérique du Nord** a fait état de préoccupations relatives à la structure d'une réunion plénière de haut niveau, comparé à la structure d'autres conférences et sommets mondiaux qui permettent des réunions préparatoires complètes et des niveaux plus élevés de participation des PA.

Afin de contribuer à la participation pleine et effective des PA à l'ensemble du processus de la Conférence, l'**Assemblée autochtone d'Asie** a appelé les États asiatiques à s'engager dans un véritable dialogue avec les PA en vue de leur reconnaissance en tant que peuples distincts avec des droits collectifs spécifiques.

L'**Assemblée autochtone du Pacifique** a dit que les thèmes de la doctrine de la découverte et de la décolonisation devrait figurer à l'ordre du jour de la Conférence. Les autres thèmes devraient être notamment les océans, les effets de la mondialisation et des sociétés transnationales, et l'importance du consentement libre, préalable et éclairé des PA.

L'**Assemblée autochtone d'Arctique** a exhorté les États à ne pas se restreindre à des attentes conventionnelles et limitées pour cette Conférence.

IWA/IITC ont recommandé que l'IP mène des études pour mettre à jour le rapport de la Situation des peuples autochtones dans le monde à temps pour la Conférence, afin de fournir des informations précises et utilisables (aussi **Assemblée autochtone d'Asie; Myrna Cunningham Kain** et le **GCG** soulignant l'importance des statistiques ventilées).

COICA a noté que les PA de la région amazonienne franchissent des étapes importantes vers un dialogue constructif avec les États au niveau régional pour la mise en œuvre effective de la Déclaration.

L'**Assemblée autochtone de Bolivie** a exhorté à l'inclusion des propositions des PA dans le document final, concernant les problèmes auxquels ils sont confrontés dans tous les domaines.

Étant donné que les États reconnaissent de plus en plus que les communautés autochtones sont des détenteurs uniques des savoirs en matière de pratiques alimentaires et agricoles durables, **IPABFS** a appelé à souligner, dans les résultats de la Conférence, que les systèmes d'alimentation locaux seront à la base de l'alimentation mondiale dans les années à venir.

UICN a dit que les terres et territoires coutumiers des PA doivent figurer en bonne place à l'ordre du jour de la Conférence. Les organisations des PA et les autres organisations devraient documenter le rôle des savoirs traditionnels et de la gestion coutumière des terres dans la réduction de la vulnérabilité humaine face aux risques naturels, ainsi que les probabilités de survenue de ces risques; et mener une étude sur la participation des PA à la gouvernance environnementale et à la prise de décisions aux niveaux régionaux, et fournir des exemples de bonnes et de mauvaises pratiques.

Le **Parlement saami en Norvège** a salué le travail du **GCG** (aussi **Wilton Littlechild**).

Des consultations sont en cours avec les PA du **NICARAGUA** concernant les thèmes à aborder lors de la Conférence.

Le **COSTA RICA** soutiendra les points de vue des PA concernant le résultat de la Conférence, le processus préparatoire, les thèmes prioritaires et l'organisation des débats.

Le **GUYANA** a proposé un thème relatif aux mécanismes nationaux pour promouvoir des partenariats entre les gouvernements et les PA, et des comptes rendus des États concernant leurs actions pour mettre en œuvre la Déclaration.

L'**ÉQUATEUR** et la **BOLIVIE** ont insisté sur l'importance de la représentation autochtone par des hommes, des femmes et des jeunes.

La **BOLIVIE** soutient une Conférence de deux jours avec un débat général et des tables rondes (aussi **NICARAGUA**), qui pourraient être axées sur les contributions des PA au développement en général et sur le rétablissement d'un équilibre environnemental (aussi **Assemblée autochtone d'Abya Yala, UICN**), et sur la coopération internationale pour traiter les problèmes auxquels les PA sont confrontés (aussi **ÉQUATEUR**). La communauté internationale devrait soutenir directement les organisations des PA pour les événements préparatoires dans les sept régions autochtones.

Les **ÉTATS-UNIS** ont mis l'accent sur un financement de la Conférence par des contributions volontaires, ainsi qu'un processus préparatoire inclusif, notamment un mécanisme de contributions écrites. Les thèmes, prospectifs

et axés sur les meilleures pratiques, pourraient inclure l'autodétermination et la gouvernance des PA; les terres, les ressources, l'environnement et le développement économique (aussi **GUYANA, BRÉSIL**); la culture et l'éducation; la consultation et la participation; les activités commerciales et leurs effets sur les PA (**Dalee Sambo Dorough** a salué ces suggestions). En plus d'un document final court et pragmatique, un document plus long du Président pourrait résumer les débats des tables rondes (**Dalee Sambo Dorough** est d'accord si un tel document est fondé sur les points de vue des PA).

L'**AUSTRALIE** a souligné l'importance du suivi à la Conférence.

La **NOUVELLE-ZELANDE** a dit que la question principale est celle des arrangements en vue d'une participation pleine et effective des PA avant et pendant la Conférence (aussi **FÉDÉRATION DE RUSSIE**).

Le **DANEMARK** et le **GROENLAND** considèrent la Conférence à la fois comme un défi de taille et comme une grande occasion de progrès (aussi **SUEDE**).

La **NORVEGE** a dit que le GCG, qui a élu John Henriksen comme représentant autochtone, a été établi sans participation gouvernementale.

La **FÉDÉRATION DE RUSSIE** a souligné la nécessité de respecter les règles existantes de l'AG.

Dalee Sambo Dorough a dit que le document final concis et pragmatique devrait rendre compte d'une volonté politique des États, notamment en matière de mise en œuvre des normes consacrées par la Déclaration (aussi **Assemblées autochtones d'Abya Yala et d'Asie, BOLIVIE**), et comprendre des initiatives et des échéances de suivi spécifiques (aussi **ÉTATS-UNIS**).

Eva Biaudet a souligné que l'inclusion indispensable des femmes et des jeunes autochtones dans l'ensemble du processus impliquera un engagement en termes de financement de leur participation (aussi **Assemblées mondiales des femmes et des jeunes autochtones**). Il sera important d'assurer le niveau de réunion le plus élevé possible, de façon à garantir un engagement clair des États quant à ses résultats (aussi **Myrna Cunningham Kain, ÉQUATEUR, NICARAGUA, BOLIVIE**). Les résultats seront pragmatiques dans la mesure où les hommes, femmes et enfants autochtones constatent une amélioration de la mise en œuvre de leurs droits dans leurs vies quotidiennes (aussi **Assemblée autochtone d'Asie, ÉQUATEUR, PANAMA, DANEMARK/GROENLAND**). **Myrna Cunningham Kain** a noté le vaste consensus entre les États et les PA concernant l'importance de la participation des PA (aussi **Yanerit Morgan, John Henriksen, Dalee Sambo Dorough, Eva Biaudet**). Elle a souligné les défis de la réalisation d'une co-présidence de toutes les activités du processus, d'un vaste processus d'accréditation permettant la participation des différentes formes d'organisation des PA, de la mise à disposition d'informations sur le processus aux PA (aussi **Assemblée mondiale des jeunes autochtones**), et de la volonté politique de financer ce processus (aussi **Edward John, IWF, Parlement saami en Norvège**). Une équipe conjointe sera nécessaire pour la rédaction du document final, afin de garantir que les évaluations préalables, notamment par des institutions onusiennes et sur les OMD, soient prises en compte (aussi **GCG; TF** pour les résultats de Rio+20; **IWA/IITC** soulignant le Séminaire des Nations Unies sur les traités et le Symposium des femmes autochtones sur la santé environnementale et procréative).

Point 8 – Débat d'une demi-journée sur l'Europe centrale et l'Europe orientale, la Fédération de Russie, l'Asie centrale et la Transcaucasie

La **membre de l'IP Anna Naykanchina** a souligné la diversité ethnique de la région (aussi **RAIPON**). Malgré un développement substantiel, les PA continuent d'être confrontés à des désavantages socioéconomiques (aussi **Assemblée autochtone de l'Arctique**), et leurs droits au titre de la Déclaration sont ignorés. La coopération entre le secteur privé et les PA a un grand potentiel (aussi **Andrey Nikiforov**), et les États doivent mettre en place des cadres politiques qui permettent cette coopération sur la base du respect pour les droits des PA, notamment du consentement libre, préalable et éclairé (aussi **Mikhail Pogodaev**).

Le **membre de l'IP Andrey Nikiforov** a noté que le débat d'une demi-journée axé sur une région spécifique de l'IP, qui permet de comprendre en détail les situations particulières des PA (aussi **Edward John, Rodion Sulyandziga**), devrait utiliser la Déclaration comme un outil pour évaluer les mesures prises par les États. Malgré des questions spécifiques à chaque pays, les politiques des États partagent la nécessité d'une stratégie à long terme et de mesures juridiques pour respecter les droits des PA et le développement durable de leurs activités économiques traditionnelles (aussi **Anna Naykanchina, Edward John**). Les États assument la responsabilité principale de la prise en compte adéquate de la situation des PA (aussi **Mikhail Pogodaev**).

Maxim Travnikov, Vice-ministre du développement régional de la Fédération de Russie, a dit que la plupart de ses PA à faibles populations (au total 316 000 personnes) vivent dans les régions les plus septentrionales du pays (aussi **LIENIP**). La politique du Gouvernement vise à renforcer leur situation socioéconomique en leur assurant un accès égalitaire à tous les services, tout en protégeant leurs modes de vie ancestraux et leur patrimoine culturel. La politique de la Fédération de Russie en matière de développement durable des PA du Nord est axée sur la santé, l'éducation notamment dans la langue maternelle, l'amélioration de la compétitivité des activités économiques traditionnelles (**LIENIP** a exhorté à un plus grand soutien), et l'accès aux services, notamment aux télécommunications et au logement (**Rodion Sulyandziga** a souligné des

financements inadéquats). La Fédération de Russie distingue les droits culturels des PA, qu'ils peuvent exercer où qu'ils vivent, de leurs droits économiques, qui sont directement liés à leurs zones d'activités économiques traditionnelles, qui sont enregistrées et leur offrent un accès préférentiel à des ressources naturelles essentielles. Le plaidoyer en faveur des droits des PA a lieu tant au niveau législatif que sur le terrain, grâce aux efforts d'ONG, des autorités régionales et des communautés autochtones (aussi **LIENIP**, **FPCRIPRF**).

Rodion Sulyandziga, de RAIPON, a souligné la détérioration des conditions des PA au Nord, en Sibérie et dans les régions les plus orientales de la Fédération de Russie, y compris l'assimilation et l'acculturation, alors que la politique de l'État ne leur assure pas leur place dans un contexte d'industrialisation et d'extraction de ressources naturelles croissantes. Ces 40 PA à faibles effectifs sont extrêmement vulnérables – le recensement de 2010 a montré que 14 PA ont constaté une croissance de leur population, alors que 24 PA ont connu une diminution de leur population (aussi **CYE** pour les éleveurs de rennes **yukaghir**, qui comptent seulement 1 600 personnes), et deux peuples ont disparu. Des garanties constitutionnelles et juridiques conformes au droit international existent (aussi **Andrey Nikiforov, LIENIP**), mais elles ne sont pas mises en œuvre (aussi **Anna Naykanchina**). Les PA ont récemment perdu des structures de gouvernance, des droits de représentation politique, et le droit à l'utilisation perpétuelle libre des terres et des ressources, alors que leurs terres traditionnelles sont mises aux enchères (aussi **Mikhail Pogodaev; Anna Naykanchina** pour les quotas de pêche). Les PA ont besoin d'une nouvelle approche axée sur les écosystèmes pour intégrer l'activité humaine dans le monde naturel fragile du Nord. La Fédération de Russie doit inclure les PA et leurs structures de gouvernance dans la gestion du développement; créer une autorité publique fédérale sur le développement de l'Arctique; créer un cadre juridique national unique pour garantir les droits des PA; protéger les droits et les intérêts des PA dans les négociations avec les entreprises d'extraction des ressources (aussi **FPCRIPRF**), et fournir une protection environnementale dans les zones de développement industriel; protéger les PA nomades du Nord, et soutenir adéquatement leurs modes de vie (aussi **Mikhail Pogodaev**); établir rapidement des territoires pour l'utilisation traditionnelle des ressources naturelles; prendre des mesures spéciales pour le gouvernement autonome des PA, notamment au moyen de parlements autochtones (aussi **Assemblée autochtone d'Arctique**), et d'une représentation significative dans les organes législatifs et exécutifs (aussi **FPCRIPRF**).

Mikhail Pogodaev, de WRH, a dit que les communautés autochtones d'éleveurs de rennes sont confrontées à la perte des pâturages, causée par l'absence d'enregistrement et l'expansion et le développement industriels intensifs. Des mécanismes de protection nationaux et internationaux complets sont nécessaires.

Le **PNUE** a rendu compte de son initiative sur les « éleveurs nomades », qui vise à assurer la base des moyens de subsistance autochtones face à la perte de biodiversité et au changement climatique (aussi **WRH**). Le PNUE a souligné la nécessité de former les PA éleveurs de rennes à l'enregistrement de leurs savoirs traditionnels, en même temps qu'à la surveillance des changements dans l'utilisation des sols et la migration, le développement industriel et le changement climatique; de leur permettre de s'émanciper grâce à une assistance technique et financière; et d'élaborer des stratégies d'adaptation fondées sur les savoirs traditionnels (aussi **WRH**).

L'**Assemblée autochtone d'Arctique** a appelé la Fédération de Russie et d'autres États à clarifier leurs positions concernant la Déclaration (aussi **RAIPON; FRSCIP** pour l'Ukraine), et à assurer que les PA jouissent de leur droit de participer à la prise de décisions conformément aux articles 18 à 20 de la Déclaration.

FRSCIP a déploré l'attention insuffisante accordée aux PA vivant dans les autres pays de la région que la Fédération de Russie. Le Gouvernement ukrainien n'a pas respecté les dispositions constitutionnelles pour promouvoir l'identité des PA et reconnaître juridiquement leurs droits (aussi **MCTP**). L'Ukraine a refusé de reconnaître leur existence, et continue de s'appropriier la terre et les biens matériels du peuple **tatar de Crimée** et de détruire son patrimoine, tout en punissant les défenseurs des droits humains.

MCTP a regretté le manque d'intérêt de l'Ukraine pour le forum international organisé en Crimée pour examiner le rétablissement des **Tatar de Crimée**, notamment de ceux qui vivent toujours en exil. L'IP devrait demander à l'ONU d'agir afin de résoudre les questions en souffrance des Tatar de Crimée en Ukraine (aussi **FRSCIP**).

LIENIP a dit que la législation russe est inadéquate concernant les terres ancestrales des PA et leur accès aux ressources naturelles (la **FEDERATION DE RUSSIE** a reconnu ceci). Des initiatives gouvernementales doivent être réalisées pour aborder cette question tant au niveau législatif (aussi **FEDERATION DE RUSSIE**) que par l'établissement d'un mécanisme d'engagement avec les PA.

FPCRIPRF a souligné la question de la représentation internationale des nombreux PA à faibles populations de la Fédération de Russie, qui possèdent des structures de gouvernement diverses qui jouent un rôle important dans la défense de leurs droits; ils constatent la tendance des organisations régionales à se concentrer sur les luttes politiques. Cela entrave le développement d'un mouvement autochtone des droits humains.

Pour la région de Sakhaline, **AIPSR** a mis en évidence la dégradation de l'environnement, le chômage, la migration des jeunes vers les villes, et les contradictions dans la législation qui font que les PA sont privés de

leurs moyens de subsistance traditionnels à cause de l'introduction de quotas de pêche et de la contamination de leurs eaux par l'exploitation pétrolière (aussi **Anna Naykanchina**).

MAFUN a averti que les langues traditionnelles sont gravement menacées (aussi **CYE** pour les **Yukaghir**).

La **FEDERATION DE RUSSIE** a répondu que la Déclaration est conforme à sa législation, à l'exception de l'autodétermination politique des PA et des droits territoriaux. Ce qui est reconnu aux PA n'est pas un droit à la propriété, mais un accès prioritaire aux ressources naturelles qui sont indispensables à leurs moyens de subsistance. Un projet de loi en cours d'élaboration permettrait la préservation des activités de pêche traditionnelles, ainsi que la nécessité d'assurer pour tous des conditions égales en matière de pêche commerciale. Plus de transparence est nécessaire concernant les fonds provenant du secteur privé (aussi **FPCRIPRF**). L'IP doit écouter de la même façon toutes les différentes voix autochtones du pays (aussi **FPCRIPRF**).

Rodion Sulyandziga a remercié l'IP et la Fédération de Russie pour ce dialogue ouvert et juste (aussi **Edward John**). Il a reconnu la nécessité pour les différents PA du pays de s'unir, tout en soulignant qu'il est nécessaire de trouver des solutions concernant les questions relatives aux terres et aux ressources, et les relations avec les entreprises industrielles (aussi **Assemblée autochtone d'Arctique**).

Mikhail Pogodaev a souligné que la protection des langues autochtones est essentielle pour les savoirs traditionnels et les activités économiques des PA, tout comme la possibilité pour les enfants et les jeunes autochtones de recevoir une éducation dans leurs lieux de résidence, afin qu'ils puissent s'engager dans les activités économiques traditionnelles de leurs peuples.

Andrey Nikiforov a reconnu le niveau de participation élevé de la Fédération de Russie (aussi **Rodion Sulyandziga, Anna Naykanchina**).

Anna Naykanchina a dit que le thème de la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones, « Partenariat pour l'action et la dignité », doit être mis en pratique.

Point 9 – Travaux futurs de l'IP, y compris les questions relevant de l'ECOSOC et questions nouvelles

Paimanach Hasteh a présenté l'étude sur le devoir des États de protéger les PA touchés par les activités de sociétés multinationales [document E/C.19/2012/3] (saluée par l'**Assemblée autochtone maori**). Des projets industriels à grande échelle impliquant notamment l'extraction des ressources naturelles affectent inévitablement les PA en limitant leurs moyens de subsistance traditionnels et leurs systèmes de gestion de la terre (aussi **AIPR/SGC** pour les PA **ryukyu** au Japon). Le non-respect généralisé des droits des PA par les entreprises mène à des conflits sociaux et à des violations graves des droits humains (aussi **Assemblées autochtones d'Asie et maori, NNTC**). Les codes de conduite et les cadres législatifs nationaux favorisent les intérêts des entreprises (aussi **RAIPON**), alors que des relations positives devraient être basées sur les droits des PA aux terres et aux ressources, à l'autodétermination et au consentement libre, préalable et éclairé (aussi **Assemblées autochtones d'Asie et maori, TF, NNTC**). Le droit international a clairement établi le devoir des États d'empêcher les entreprises de porter préjudice aux PA (aussi **Assemblée autochtone maori** pour Aotearoa/Nouvelle-Zélande). Accroître l'efficacité des instruments internationaux des droits humains dans ce domaine nécessitera le renforcement de la capacité des États à réglementer l'action néfaste des entreprises, dans un contexte de concurrence entre ces entreprises au niveau international pour obtenir des investissements (aussi **Saul Vicente Vasquez**). Il est également nécessaire d'élargir l'approche de ce débat au-delà de la responsabilité individuelle des entreprises.

Présentant un rapport sur l'application des recommandations de l'IP [document E/C.19/2012/7], **Eva Biaudet** a exposé une analyse de la base de données des recommandations de l'IP. Un défi de taille consiste à trouver de nouvelles méthodes pour collecter régulièrement des données quantitatives et qualitatives pertinentes auprès des gouvernements et du système onusien, afin d'évaluer les effets concrets des recommandations sur les vies des PA. Le rapport propose d'améliorer la base de données en ligne en mettant à jour la classification sur l'état de mise en œuvre, grâce à l'amélioration du système de compte rendu et de suivi.

Paul Kanyinke Sena a présenté le Fonds fiduciaire pour la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones, qui comporte un programme de petites subventions pour des projets conformes aux objectifs de la deuxième Décennie. Les bénéficiaires sont des PA et des organisations de la société civile qui travaillent à leurs côtés. Le montant de chaque subvention est d'environ 10 000 USD pour des projets d'une durée d'un an. Toutes les informations pertinentes sont disponibles sur le site web de l'IP. Depuis 2010, le montant total des contributions diminue, alors que le nombre de demandes est en hausse (à titre d'indicateur de l'importance des besoins, **Edward John** a indiqué qu'en 2011, sur 1 038 propositions, 1 044 n'ont pas reçu de financement). Les éventuelles manières de relever ce défi sont notamment de nouveaux critères et l'évaluation des effets des projets.

L'**Assemblée mondiale des peuples autochtones** a encouragé tous les PA à rendre compte des violations continues des droits humains aux organes conventionnels des droits de l'homme et aux procédures spéciales.

L'**Assemblée mondiale des jeunes autochtones** a recommandé des rapports d'experts par l'IP évaluant le statut des enfants et des jeunes autochtones dans le monde sur la base de la Déclaration. Pour la réunion du groupe d'experts de l'IP 2013 sur les jeunes autochtones, les experts devraient inclure un représentant des jeunes autochtones de chaque région (aussi **MAFUN**).

TF a exhorté l'IP à renforcer les voix des PA lors de la Conférence Rio+20 (aussi **Asha-Rose Migiro, Assemblée autochtone d'Afrique, DANEMARK/GROENLAND, PNUE**), notamment en soutenant les liens étroits entre le développement durable et les droits et la culture des PA; et en mettant en évidence les économies locales et les moyens de subsistance divers des PA. Les PA ont appelé à une plateforme de savoirs multidisciplinaire sur le développement durable, qui tienne compte de systèmes de savoirs divers.

L'**Assemblée autochtone d'Asie** a recommandé un arrangement plus équitable pour la liste des orateurs, étant donné que l'une des valeurs principales de l'IP est que les voix des PA au niveau local puissent être entendues à l'ONU (aussi **Assemblée mondiale des jeunes autochtones**). L'IP devrait discuter en 2013 des activités industrielles, extractives et énergétiques sur des territoires autochtones ou à proximité de ces territoires; des représentants des PA affectés pourraient participer à une table ronde réunissant le RSPA, le MEDPA, et le Groupe de travail sur les droits de l'homme et les sociétés transnationales (aussi **NNTC**).

L'IP devrait tenir un débat d'une demi-journée sur les PA et les océans. L'**Assemblée autochtone du Pacifique et IITC** ont souligné une série de menaces aux écosystèmes de l'océan dont la survie des PA dépend, notamment l'absence de prise en compte des droits des PA par l'Organisation maritime internationale, les effets du changement climatique (aussi **KCHS**), la diminution de la biodiversité des océans, les effets de la militarisation, le tourisme et le développement industriel du littoral qui mettent en péril des lieux et des pratiques importants pour la culture et la spiritualité.

L'**Assemblée autochtone du Pacifique** a recommandé que l'IP, le RSPA et le Groupe de travail sur les entreprises et les droits de l'homme examinent les violations des droits des PA par la Coopération économique Asie-Pacifique (CEAP) et d'autres accords commerciaux transnationaux (aussi **Assemblées autochtones d'Asie et maori, UNPK**), notamment leur potentiel d'annihiler les identités autochtones à travers la marginalisation et l'assimilation (aussi **AIPR/SGC, UNPK**). L'IP devrait promouvoir un dialogue ouvert entre les États et les PA concernant leurs relations, et une conservation effective des terres et des eaux des PA (aussi **Assemblée autochtone maori**).

L'**Assemblée autochtone maori** a averti que le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande octroie un nombre croissant de licences à des sociétés transnationales pour des activités extractives, et vend à des intérêts étrangers de grandes étendues de terres agricoles, ainsi que des entreprises prétendument étatiques fondées sur des biens et ressources soustraits à l'origine au peuple **maori** sans son consentement. Malgré l'opposition des Maori, le Gouvernement semble déterminé à continuer. L'IP doit mettre sur pied un groupe de surveillance indépendant pour assurer le respect de la Déclaration par les États (aussi **PA maohi** de Polynésie), en particulier concernant les accords commerciaux et les activités transnationales (aussi **Assemblée autochtone d'Asie, HIC**); elle a exhorté la Nouvelle-Zélande à se conformer à ses obligations nationales et internationales concernant les droits environnementaux et les droits des PA.

NNTC est actif au sein du Réseau des peuples autochtones et des industries extractives, qui examine de façon critique et exige la mise en œuvre de la Déclaration par les sociétés extractives (aussi **Assemblée autochtone d'Asie**). L'IP devrait continuer à examiner les questions relatives aux industries extractives; **NNTC** a exhorté le Groupe de travail sur les droits humains et les sociétés transnationales à accorder une attention particulière aux effets des industries extractives sur les PA.

Il est nécessaire que l'IP examine la protection des droits des PA dans les zones frontalières contestées. **AIPR/SGC** ont dit que le PA **ryukyu** est privé de ses droits territoriaux traditionnels sur les Îles Iigunkuba, également appelées Îles Senkaku au Japon et Îles Diaoyu en Chine. Les Gouvernements du Japon, de la Chine et de Taiwan doivent résoudre leur différend territorial pacifiquement et respecter les droits des PA. (En droit de réponse, le **JAPON** a affirmé que les Îles Senkaku sont sous son contrôle, alors que la **CHINE** a répondu que les Îles Diaoyu appartiennent à son territoire.)

KF/IPNC/AH (aussi **Assemblée autochtone du Pacifique, UNPK, KHCS**) ont appelé l'IP à convoquer rapidement son séminaire d'experts sur la décolonisation; et à demander aux organes conventionnels de l'ONU concernés, à l'AG et au Comité de la décolonisation d'examiner les revendications des PA autrefois considérés comme territoires non-autonomes dans la région du Pacifique.

MAFUN a proposé une étude complète et un débat thématique sur les technologies de l'information et de la communication dans le contexte des droits des PA. Les sessions de l'IP devraient être disponibles par webcast, et son site web être accessible dans les six langues de l'ONU (aussi **HIC**).

Réunion de haut niveau pour commémorer le cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration

La cérémonie ayant été déplacée dans une simple salle de réunion, la **SUEDE**, l'**ARGENTINE**, l'**AUSTRALIE**, la **BOLIVIE**, le **CANADA**, le **CHILI**, le **COSTA RICA**, le **DANEMARK**, l'**ÉQUATEUR**, **EL SALVADOR**, la **FINLANDE**, le **GUATEMALA**, l'**ISLANDE**, l'**INDONESIE**, le **MEXIQUE**, la **NOUVELLE-ZELANDE**, le **NICARAGUA**, la **NORVEGE**, le **PEROU**, l'**ESPAGNE**, la **SUISSE**, les **ÉTATS-UNIS**, l'**URUGUAY** et le **VENEZUELA** se sont vivement opposés au changement de dernière minute du lieu de cette commémoration, qui aurait dû se dérouler dans la salle de l'Assemblée générale. Les Nations Unies doivent s'assurer qu'un traitement juste soit accordé aux PA, dans l'esprit de la Déclaration (aussi **Edward John**, **David Choquehuanca**, **Assemblée mondiale des femmes autochtones**, **Assemblée autochtone du Pacifique**).

Nassir Abdulaziz Al-Nasser, **Président de l'Assemblée générale des Nations Unies**, a accueilli ceux qui ont rendu l'adoption de la Déclaration possible il y a cinq ans (aussi **Assemblée mondiale des femmes autochtones**, **AUSTRALIE**, **DANEMARK/GROENLAND**). La Déclaration a déjà apporté des changements institutionnels, constitutionnels et politiques, ainsi qu'une nouvelle jurisprudence (aussi **Ivan Šimonović**, **Edward John**, **Assemblée autochtone d'Arctique**, **SUEDE**).

Le **Secrétaire général des Nations Unies**, **Ban Ki-moon**, a souligné l'étape historique franchie par l'ONU avec l'adoption de la Déclaration et a appelé à des partenariats renforcés afin de réaliser les droits qu'elle énonce pour tous les PA (aussi **Nassir Abdulaziz Al-Nasser**, **Ivan Šimonović**, **Edward John**, **James Anaya**, **FINLANDE**, **SUEDE**, **MEXIQUE**, **NICARAGUA**, **EL SALVADOR**, **AUSTRALIE**, **UE**).

Ivan Šimonović, **Sous-secrétaire général aux droits de l'homme**, a souligné l'enthousiasme que la Déclaration a soulevé depuis son adoption (aussi **Parlement saami en Norvège**, **CJIRA/CMNA**). Fondée sur des normes des droits humains contraignantes (aussi **Edward John**, **James Anaya**), la Déclaration contextualise tous les droits humains pour les PA (aussi **NORVEGE**). Le HCDH s'est engagé à soutenir les efforts déployés pour sa mise en œuvre dans le même esprit de partenariat.

Comme ancien membre du Groupe de travail sur les populations autochtones (GTPA), **Danilo Türk**, **Président de la République de Slovénie**, a déclaré que les droits fonciers des PA sont un atout pour la protection environnementale, et leur droit à la participation pleine et effective est une source significative d'émancipation, également pour la société dans son ensemble (aussi **Assemblée mondiale des femmes autochtones**). L'ONU doit se montrer à la hauteur de sa responsabilité historique en promouvant les droits des PA (aussi **Edward John**).

David Choquehuanca, **Ministre des affaires étrangères de Bolivie**, a dit que le système des droits humains de l'ONU a évolué, en passant de la protection de droits individuels à celle de droits collectifs (aussi **Danilo Türk**). La responsabilité des PA est envers la terre mère, blessée à mort par le développement dominant (aussi **Assemblée autochtone d'Afrique**). Les valeurs et les principes des PA leur permettent d'offrir des alternatives à ces crises (aussi **Ban Ki-moon**). Les PA de Bolivie ont été les premiers à avancer le paradigme du « bien vivre » – qui signifie savoir comment écouter la terre mère, et chercher un équilibre dans tous les modes de vie (aussi **ÉQUATEUR**, **NICARAGUA**).

L'**Ambassadeur Luis Enrique Chávez** du Pérou, **ancien président du Groupe de travail sur le projet de Déclaration**, a cité le processus de rédaction de la Déclaration comme un exemple révolutionnaire de négociation internationale, pour son inclusion des PA aux côtés des gouvernements (aussi **Nassir Abdulaziz Al-Nasser**, **Ivan Šimonović**, **Danilo Türk**, **MEXIQUE**, **UE**, **AUSTRALIE**). En 1995, après 13 ans d'élaboration au sein du GTPA, le premier texte fut présenté à la Commission des droits de l'homme, où il fut soutenu de façon unanime par les PA, alors que les positions des États variaient de l'acceptation immédiate à de fortes réserves. Retraçant l'histoire des défis et des réalisations du Groupe de travail créé pour concilier ces positions, qu'il présida à partir de 1999, il a souligné la forte réticence des États à accepter une référence aux « peuples autochtones », et la nécessité d'établir des mesures de sauvegarde avant de commencer les véritables négociations sur le texte – notamment que tout consensus sur la Déclaration devrait inclure les PA, et que les changements au texte original devraient être indispensables, minimes, et améliorer le texte. Sur la base de ces principes, un consensus a été recherché pendant des années sur un texte alternatif. Après avoir été soumis au Conseil des droits de l'homme pour adoption en 2006, le projet de Déclaration fut adopté à la suite d'un vote, une méthode inhabituelle pour ce type de document. Ce fut également le cas lors de l'adoption de la Déclaration, adoptée après des négociations finales par l'AG en septembre 2007, avec seulement quatre États opposés. À ce titre, la Déclaration est similaire à la Déclaration universelle des droits de l'homme (aussi **Wilton Littlechild**).

Edward John a rappelé que la Déclaration fut adoptée après deux décennies de luttes acharnées; les efforts du mouvement autochtone mondial (aussi **Ban Ki-moon**, **David Choquehuanca**, **Assemblée mondiale des femmes autochtones**, **Assemblée autochtone d'Abya Yala**) ont permis d'arriver à un accord sur un document qui saisit l'éventail et la diversité des PA à travers le monde (aussi **Danilo Türk** soulignant l'autodétermination des PA, **Wilton Littlechild**, **James Anaya**, **Assemblées autochtones d'Arctique et du Pacifique**, **CISAN**, **FINLANDE**, **DANEMARK/GROENLAND**). Il y a de nombreuses années, le Chef Deskaheh des Haudenosaunee et le

leader religieux maori T.W. Ratana se sont vu refuser l'accès à la Société des Nations (aussi **Assemblée mondiale des jeunes autochtones, David Choquehuanca**). Les PA réaffirment maintenant qu'ils doivent être pleinement et effectivement impliqués dans toute question affectant leurs vies: leur consentement libre, préalable et éclairé doit être une réalité (aussi **Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Ivan Šimonović, Assemblée mondiale des femmes autochtones, Assemblée autochtone d'Abya Yala**). La Déclaration est un document vivant renfermant les espoirs de tous les PA, et établissant des normes minimum pour leur survie, leur bien-être et leur dignité (aussi **Danilo Türk, Assemblée mondiale des jeunes autochtones, Assemblée autochtone d'Abya Yala, Parlement saami en Norvège, NORVEGE**). Les identités des PA reposent sur leurs bénédictions, leurs chants et leurs enseignements, qui sont transmis aux jeunes. Chaque génération a des responsabilités pour le bien-être collectif des PA (aussi **Assemblée mondiale des jeunes autochtones**). Les PA continuent de se rendre à l'ONU et d'appeler les États et les institutions à aborder les violations systématiques continues de leurs droits, notamment leurs droits fondamentaux à la terre et aux ressources (aussi **Assemblées autochtones d'Abya Yala et d'Asie**). En effet, la Déclaration pourrait être utilisée comme fondement pour chaque revendication en faveur de la reconnaissance et de la protection des liens spirituels inextricables entre les PA et leurs terres et le monde naturel. Aux termes de l'article 42 de la Déclaration (aussi **Assemblée autochtone d'Abya Yala**), l'IP a été dotée de nouvelles responsabilités, notamment pour promouvoir l'intégration de la Déclaration dans les politiques et le droit nationaux, sensibiliser aux droits qu'elle contient, et examiner leur mise en œuvre au niveau national (aussi **Assemblée autochtone du Pacifique**). Tous les acteurs sont responsables de diffuser le contenu de la Déclaration, désormais disponible dans plus de 50 langues (aussi **MEXIQUE, NORVEGE, FINLANDE**).

Le **RSPA James Anaya** a dit que l'adoption de la Déclaration signale la transition d'une époque d'atteinte aux droits des PA, à une époque de reconnaissance de ces droits dans le cadre du programme mondial pour les droits humains (aussi **Edward John, Danilo Türk, Parlement saami en Norvège, MEXIQUE, CUBA, NICARAGUA, AUSTRALIE, FINLANDE**). Néanmoins, la Déclaration constitue plutôt un rappel de ce qui doit être réalisé, étant donné que les PA continuent d'être victimes de violations continues de leurs droits (aussi **Ban Ki-moon, Nassir Abdulaziz Al-Nasser, ÉTATS-UNIS**), qui sont le fruit de modèles de gouvernement et de comportements sociétaux enracinés dans l'oppression (aussi **Ivan Šimonović, Dalee Sambo Dorrough, Wilton Littlechild, Assemblée mondiale des jeunes autochtones, Assemblée autochtone du Pacifique, Parlement saami en Norvège, SUEDE, ALLEMAGNE**). Surmonter les obstacles à la mise en œuvre requiert une plus grande sensibilisation des États et des acteurs onusiens à tous les niveaux, et du public en général (aussi **Edward John, Assemblée autochtone du Pacifique, NCAFP, Confédération haudenosaunee, AIDB, FINLANDE**). Cette commémoration ne doit pas cacher les défis à venir, et doit être une occasion de renouveler l'engagement en faveur de l'objectif fondamental de la Déclaration: améliorer les situations des PA du monde en matière de droits humains (aussi **Ivan Šimonović, Edward John, Wilton Littlechild, Assemblée mondiale des femmes autochtones, Assemblée autochtone du Pacifique, MEXIQUE, FINLANDE, DANEMARK/GROENLAND, ALLEMAGNE**).

Le **Président du MEDPA Wilton Littlechild** a salué cette occasion de commémoration (aussi **David Choquehuanca, Edward John, Assemblée mondiale des femmes autochtones, Assemblées autochtones du Pacifique et d'Arctique, MEXIQUE, COSTA RICA, NICARAGUA, ÉTATS-UNIS, UE, SUEDE, ALLEMAGNE, DANEMARK/GROENLAND, NORVEGE**). Le travail du MEDPA est directement lié à l'autodétermination, qui est le fondement de la Déclaration (aussi **Assemblée autochtone du Pacifique**). En 1962, le Bureau des affaires juridiques des Nations Unies définit le statut juridique d'une déclaration comme «...un instrument solennel auquel on ne recourt qu'en de très rares occasions pour des questions d'importance majeure et durable, où l'on attend un respect maximal des principes énoncés».

L'**Assemblée mondiale des femmes autochtones** a dit que les négociations de la Déclaration ont renforcé une communauté autochtone mondiale pleine de vie et ont émancipé les femmes et les jeunes autochtones (aussi **Danilo Türk, Assemblée mondiale des jeunes autochtones, Assemblée autochtone d'Asie**). Son adoption a ajouté un outil important à la lutte des PA pour la réalisation d'une harmonie entre eux et avec la terre mère (aussi **Edward John, CISA, SCAT, FINLANDE**). Le travail à venir est compliqué par les menaces posées par les industries extractives, la violence environnementale et le changement climatique, le vol des savoirs et des ressources des PA, et la militarisation (aussi **Assemblées autochtones d'Afrique, d'Asie, du Pacifique et d'Arctique**).

Pendant les sessions de l'IP, l'**Assemblée mondiale des jeunes autochtones** établit des relations durables avec les anciens. Pour remplir leur responsabilité de défendre les droits des PA, il est important que les jeunes autochtones reçoivent les moyens nécessaires grâce à des soutiens et au renforcement de leurs capacités (aussi **Assemblée autochtone du Pacifique, FINLANDE**).

Soulignant le manque de respect pour le statut politique, le développement et l'autonomie des PA, l'**Assemblée autochtone d'Abya Yala** a averti que les États doivent se conformer à la Déclaration et l'appliquer, y compris l'autodétermination conformément à l'article 3 (aussi **Assemblée mondiale des jeunes autochtones**).

Des résultats positifs en Afrique incluent la reconnaissance de la Déclaration par certains États et son interprétation par la CADHP, mais la concurrence générale acharnée pour les terres et les ressources naturelles

sape ces avancées. L'**Assemblée autochtone d'Afrique** a appelé à une collaboration accrue entre les gouvernements africains et les PA, en donnant les moyens nécessaires aux institutions autochtones de gestion de la terre et des ressources.

L'**Assemblée autochtone d'Asie** a salué l'établissement de la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN, mais a regretté le secret entourant la rédaction d'une Déclaration des droits de l'homme, ainsi que l'absence des PA dans le plan de l'ASEAN pour la croissance économique. Tout en reconnaissant les progrès de l'Indonésie à cet égard, l'Assemblée autochtone a exhorté les États à mettre en place de toute urgence des réformes juridiques pour la reconnaissance des PA et leurs droits, en conformité avec la Déclaration (aussi **Assemblée mondiale des jeunes autochtones, Assemblée autochtone du Pacifique**).

À cause du danger actuel que représentent les effets du changement climatique, l'**Assemblée autochtone du Pacifique** a dit que l'autodétermination des PA doit être reconnue au moyen de leur participation en tant qu'experts aux organes des Nations Unies.

Compte tenu de l'industrialisation croissante de l'Arctique (aussi **Assemblée autochtone du Pacifique/IITC**), l'**Assemblée autochtone d'Arctique** a souligné la proposition de protocole facultatif à la Déclaration, pour la mise en œuvre effective des droits des PA à l'autodétermination, à la terre et aux ressources.

La Déclaration oriente les politiques du **MEXIQUE**, notamment les mécanismes de consultation.

EL SALVADOR a souligné sa récente reconnaissance des droits des PA, ainsi que ses excuses concernant la persécution et l'extermination des PA; l'importance de la volonté politique de fournir des réparations; une réforme constitutionnelle pour reconnaître les PA; et des mécanismes d'engagement politique.

La Constitution du **NICARAGUA** reconnaît les PA, leurs terres, cultures et visions du monde. Son modèle d'autonomie autochtone est incarné dans ses deux Régions autonomes atlantiques.

L'adoption de la Déclaration au moment où l'**ÉQUATEUR** élaborait sa réforme constitutionnelle a facilité l'inclusion de ses dispositions dans la nouvelle Constitution, qui garantit maintenant leur mise en œuvre, grâce à la reconnaissance d'un État plurinational, la célébration de la terre mère, et la reconnaissance des savoirs traditionnels des PA.

Les **ÉTATS-UNIS** ont rendu compte de mesures pour renforcer leur relation inter-gouvernementale avec les gouvernements tribaux, notamment des possibilités de dialogue et de consultation avec les autorités fédérales; des programmes et affectations budgétaires pour renforcer la capacité des tribus à se gouverner de façon autonome; et le règlement de revendications tribales relatives à la mauvaise gestion des ressources des PA par le Gouvernement.

L'**AUSTRALIE** utilise la Déclaration pour chercher à reconstruire ses relations avec les Aborigènes et les Autochtones insulaires du détroit de Torres, notamment au moyen de sa stratégie « Comblent le fossé »; de son soutien et son engagement pour travailler avec NCAFP sur les politiques qui affectent les PA; de son soutien aux initiatives traitant les traumatismes et les peines des Générations volées; et des efforts en faveur de la reconnaissance constitutionnelle des PA.

L'**UNION EUROPEENNE (UE)** s'est engagée à soutenir fermement la Déclaration.

Le **DANEMARK** et le **GROENLAND** ont dit que le processus menant au gouvernement autonome du Groenland s'était inspiré du mouvement mondial pour les droits autochtones. Il s'agit d'une application *de facto* de la Déclaration, et en particulier du droit de son peuple à l'autodétermination, fondée sur le respect réciproque et la bonne volonté. Beaucoup reste encore à faire pour mettre en œuvre les normes de la Déclaration dans le domaine des affaires, qui est de plus en plus important.

La Constitution de la **NORVEGE** prévoit la préservation et le développement de la langue, de la culture et du mode vie du peuple **saami**, et une proposition d'amendement envisage la reconnaissance de son statut autochtone. L'accord en matière de consultations avec le Parlement saami contribue aux meilleurs résultats possibles sur les questions affectant les droits des Saami, même lorsqu'un accord complet ne peut être trouvé.

Le nouveau plan d'action des droits humains de la **FINLANDE** contient plusieurs projets visant à promouvoir les droits des **Saami** à participer à la prise de décisions sur l'utilisation de la terre et de l'eau appartenant à l'Etat sur leurs terres d'origine.

La **SUEDE** a rappelé que la Déclaration jouit désormais d'un consensus international (aussi **Assemblée autochtone d'Arctique, AUSTRALIE, ÉTATS-UNIS, MEXIQUE, UE**).

L'**ALLEMAGNE** mets ses politiques de coopération au développement en conformité avec la Déclaration. Les PA ont droit à des procédures justes et équitables pour la résolution des conflits et des différends avec les États ou d'autres parties, ainsi qu'à des recours efficaces pour les violations de leurs droits (aussi **Parlement saami en Norvège**).

Ordre du jour provisoire pour la 12^e session

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Suite donnée aux recommandations de l'IP sur les questions suivantes:
 - (a) Santé;
 - (b) Éducation;
 - (c) Culture.
4. Débat d'une demi-journée sur l'Afrique
5. Dialogue général avec les organismes et fonds des Nations Unies
6. Débat sur la Conférence mondiale sur les peuples autochtones
7. Droits de l'homme:
 - (a) mise en application de la Déclaration
 - (b) dialogue avec le RSPA et le président du MEDPA
8. Travaux futurs de l'IP, notamment sur les questions relevant de l'ECOSOC et les nouvelles questions
9. Projet d'ordre du jour de la 13^e session de l'IP
10. Adoption du rapport de l'IP sur sa 12^e session

Cérémonie de clôture

En résumant les débats de la session, **Edward John** a souligné la nécessité que les processus internationaux de prise de décisions reconnaissent les PA et respectent leur droit à la protection et à la promotion de leurs savoirs et ressources traditionnels (aussi **CISAN**, **ALLEMAGNE**); et pour l'IP de poursuivre les discussions sur la situation des femmes et des filles autochtones (aussi **MEXIQUE**). Il a conclu avec les mots de **James Anaya** concernant le défi consistant à s'attaquer à l'héritage persistant de la doctrine de la découverte (aussi **Assemblée mondiale des peuples autochtones**, **Assemblée autochtone du Pacifique**), afin d'entrer dans une nouvelle ère, dans laquelle les PA prospèrent et sont appréciés dans les pays où ils vivent.

Des jeunes et enfants **maya** du Guatemala ont dit qu'un cycle long du calendrier maya est sur le point de se terminer, représentant plus de 5 000 ans d'histoire de sciences et de technologies, de luttes et de résistance. Alors qu'une nouvelle ère s'ouvre, ils ont exhorté les gouvernements à respecter la vie sur la terre mère, plutôt que la fierté et l'ambition qui ont vendu l'avenir des enfants du monde. Les enfants maya savent néanmoins que leurs ancêtres restent à leurs côtés dans la vie. Ils ont demandé pour tous les peuples une longue vie, la paix et une existence utile.

Liste des abréviations des organisations autochtones et ONG

AAH:	Ainu Association of Hokkaido
AaidS:	Assyian Aid Society
ACC:	Anglican Consultative Council
ACSEF:	Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry
ADENCH:	Asociación de Descendientes de la Nación Charrúa, Uruguay
AFAC:	Association des femmes autochtones du Canada
AFAI:	Alliance canadienne féministe pour l'action internationale
AH:	Aupunii Hawaii
AHRC:	Australian Human Rights Commission
AI:	Amnesty International
AIDB:	Association pour l'intégration et le développement durable au Burundi
AIPCCN:	Africa Indigenous Peoples Climate Change Network
AIPP:	Asian Indigenous Peoples Pact
AIPR:	Association of Indigenous Peoples in the Ryukyus
AIPSR:	Association of Indigenous Peoples of Sachalin Region
AIWN:	Asia Indigenous Women's Network
AMICM:	Alianza de Mujeres Indígenas de Centroamérica y México
APN:	Assemblée des Premières Nations
ATSISJC:	Aboriginal and Torres Straits Islander Social Justice Commissioner
AVSS:	Adivasi Vijaya Samajic Sanstha
BIPF:	Bangladesh Indigenous Peoples Forum
CADHP:	Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CADPI:	Centro para la Autonomía y Desarrollo de los Pueblos Indígenas, Nicaragua
CCPIAN:	Comité Consultivo de Pueblos Indígenas y Afrodescendientes de Nicaragua
CIDOB:	Confederación de Pueblos Indígenas de Bolivia
CISA:	Consejo Indio de Sud América
CISAN:	Comunidad Integradora del Saber Andino
CJIRA:	Comisión de Juristas Indígenas de la República Argentina
CMNA:	Confederación Mapuche de Neuquén - Argentina
CNMCIQB-BS:	Confederación Nacional de Mujeres Campesinas, Indígenas y Originarias de Bolivia – Bartolina Sisa
CNN:	Chihene Nde Nation
COICA:	Coordinadora de las Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica
CONACHA:	Consejo de la Nación Charrúa, Uruguay
CONAMAQ:	Consejo Nacional de Ayllus y Markas del Qullasuyu
CONIVE:	Consejo Nacional Indio de Venezuela
COO:	Chiefs of Ontario, Canada
CRA:	Chotanagpur Rising Association
CS:	Conseil saami
CTT:	Consejo de Todas las Tierras
CYE:	Council of the Yukagir Elders, Russian Federation
ECMIA-NR:	Continental Network of Indigenous Women of the Americas, North Region
ECMIA:	Enlace Continental de Mujeres Indígenas de las Américas
FAIRA:	Foundation for Aboriginal and Islander Research Action
FEWF:	Flying Eagle Woman Fund
FNS:	First Nations Summit, British Columbia
FPCRIPRF:	Foundation for the Protection of Constitutional Rights of Indigenous Peoples of the Russian Federation
FPHRC:	First Peoples Human Rights Coalition
FRSCIP:	Foundation for Research and Support to the Crimean Indigenous Peoples
GCC:	Grand Conseil des Cris
HIC:	Hitorangi Indigenous Community
ICC:	Inuit Circumpolar Council
ICITP-NEZ:	Indian Confederation of Indigenous and Tribal Peoples - North East Zone
IITC:	International Indian Treaty Council
IWFF:	International Indigenous Women's Forum
ILRC:	Indian Law Resource Centre
IPABFS:	Indigenous Partnership for Agro-biodiversity and Food Sovereignty

IPACC:	Indigenous Peoples of Africa Co-ordinating Committee
IPCB:	Indigenous Peoples Council on Biocolonialism
IPNC:	Indigenous Peoples and Nations Coalition
ISI:	Indian Social Institute
IWA:	Indigenous World Association
IWBN:	Indigenous Women's Biodiversity Network
JAP:	Jatiya Adivasi Parishad
JMF:	Jumchab Metta Foundation
JOAS:	Jaringan Orang Asal SeMalaysia
KaF:	Kapaeeng Foundation, Bangladesh
KCHS:	Kamakakuokalani Center for Hawaiian Studies, University of Hawai'i
KF:	Koani Foundation
KRNS:	Kirat Rodu Nachhiring Sakham, Nepal
LAHURNIP:	Lawyers' Association for Human Rights of Nepalese Indigenous Peoples
LAWD:	Lipan Apache Women's Defence
LIENIP:	Lauravetlan Information and Education Network of Indigenous People
MAFUN:	Youth Association of Finno-Ugric Peoples
MCTP:	Mejlis of Crimean Tatar People
MPIDO:	Mainyoito Pastoralists Integrated Development Organisation
NAFC:	National Association of Friendship Centres
NALEB':	Organismo Indígena para la Planificación del Desarrollo, Guatemala
NCAFP:	National Congress of Australia's First Peoples
NCFCE:	Negev Coexistence Forum for Civil Equality
NFF:	New Future Foundation, Inc.
NNTC:	National Native Title Council
NPMHR:	Naga Peoples Movement for Human Rights
NSWALC:	New South Wales Aboriginal Land Council
PAGTP-2012:	Project Access Global Training Programme 2012
PCJSS:	Parbatya Chattagram Jana Samhati Samiti
PIDP:	Programme d'Intégration et de Développement du Peuple Pygmée au Kivu - SHRIKA LA BAMBUTI
RAIPON:	Russian Association of Indigenous Peoples of the North
RMIW:	Red de Mujeres Indígenas Wayuu
SCAT:	San Carlos Apache Tribe
SGC:	Shimin Gaikou Centre (Citizen's Centre for Diplomacy)
SMPFII:	Salamanca High School Model Permanent Forum on Indigenous Issues
SQC:	Secours Quaker Canadien
T4FN:	Treaty Four First Nations
TF:	Tebtebba Foundation
TOVAW:	Tohono O'odham Voice against the Wall
TRC-Canada:	Commission de vérité et réconciliation du Canada
TUNFA:	Association Tunfa, Niger
TWA:	Tribal Welfare Association
UBCIC:	Union of British Columbia Indian Chiefs
UCTP:	United Confederation of Taino Peoples
UMC:	United Methodist Church
UNPK:	Union Nationale du Peuple Kanak
WRH:	Association of the World Reindeer Herders
YP:	Yamasi People

3. DIVERS

Programme de bourses du HCDH pour représentants autochtones

Le Programme de bourses du Haut Commissariat aux droits de l'homme pour représentants autochtones a pour but de donner à des femmes et hommes autochtones l'occasion d'acquérir des connaissances sur le système des Nations Unies et sur ses mécanismes traitant des droits de l'homme en général et des questions autochtones en particulier, de sorte qu'ils puissent aider leurs organisations et communautés à protéger et promouvoir les droits de leurs peuples. A la fin du programme, les boursiers seront capables de réaliser, dans leurs communautés et leurs organisations, des formations au sujet du droit international relatif aux droits de l'homme en général et aux droits des PA en particulier ; ils seront en mesure de diffuser l'information et les connaissances acquises durant le programme de bourses.

Le programme de bourses est accessible en **anglais, français, espagnol et russe**. Les candidats sélectionnés bénéficient d'une prise en charge de leurs frais de voyage et de séjour et sont couverts par une assurance médicale de base pour la durée du programme. Le programme – dans ses quatre versions linguistiques – a lieu chaque année. En 2011, le programme de bourses a été modifié et les quatre programmes linguistiques ont été fusionnés en une seule formation (bénéficiant de traductions simultanées) qui a lieu pendant 4 à 5 semaines à Genève. Les dates de la formation coïncident avec les sessions du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones afin de faciliter une participation active des boursiers à ce Mécanisme. La Section des minorités et des peuples autochtones du HCDH – responsable de cette formation – envisage également d'établir des programmes de formation au niveau régional qui prépareront les participants avant leur venue à Genève.

Pour plus d'informations sur le programme, les conditions de candidature, le processus de sélection et les formulaires de candidature, veuillez visiter le site Internet ci-dessous. Toute question sur ce programme peut être adressée au Programme de bourses pour représentants autochtones (voir adresse ci-dessous).

Les délais pour le dépôt des **candidatures pour le Programme 2014** à la Section des minorités et des peuples autochtones du HCDH sont les suivants :

- programme en anglais: 5 mai 2013
- programme en français: 5 mai 2013
- programme en espagnol: 5 mai 2013
- programme en russe: la date sera publiée ultérieurement

Les formulaires de candidature doivent être complétés et signés, et envoyés uniquement par fax ou par courrier postal à l'adresse ci-dessous, accompagnés **d'une lettre de recommandation officielle** de l'organisation ou de la communauté **autochtone** qui soutient le/la candidat(e).

Contact:

Programme de bourses pour représentants autochtones
Section minorités et peuples autochtones
Haut-Commissariat aux droits de l'homme
Nations Unies
CH-1211 Genève 10 / Suisse
Fax: +41 22 917 9008
Courriel: fellowship@ohchr.org
Internet: <http://www2.ohchr.org/french/issues/indigenous/fellowship.htm>

Réunions et événements à venir pour les PA

Notre agenda de réunions et d'événements à venir pour les PA est disponible, mis à jour, sur notre site Internet à l'adresse suivante : http://bit.ly/agenda_fr (ou en choisissant *Agenda* dans le menu *doCip à l'ONU*). Il est envoyé en version imprimée, deux fois par année, aux organisations et personnes autochtones de notre fichier d'adresses – ainsi qu'à d'autres organisations et personnes intéressées, sur demande.

Fonds de contributions volontaires de l'ONU pour les populations autochtones

Pour assister à la session d'octobre de l'Examen périodique universel et à toutes les sessions des organes de traités entre octobre et décembre 2013, les candidatures seront acceptées

du 1^e juin au 15 juillet 2013

Contact :

Secrétariat du Fonds de contributions volontaires pour les populations autochtones

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

CH-1211 Genève 10 – Suisse

Emplacement des bureaux: 48 Giuseppe Motta, 1202 Genève, Suisse

Tél. : +41 22 928 9674 - fax +41 22 917 9008

Courriel: IndigenousFunds@ohchr.org

Pour de plus amples informations et les formulaires de candidature:

<http://www.ohchr.org/FR/Issues/PAutochtones/FondsPopulationsAutochtones/Pages/Fondspopulationsautochtones.aspx>

Si vous avez des commentaires et des suggestions à propos de cet Update, n'hésitez pas à nous les transmettre:

- par courrier électronique à: docip@docip.org (Objet: Update)
- par fax au: + 41 22 740 34 54
- par courrier postal à: doCip, 14 avenue Trembley, CH-1209 Genève

Merci!

INFORMEZ-NOUS DE VOS CHANGEMENTS D'ADRESSE

Pensez à nous informer quand vous changez d'adresse de courrier électronique ou d'adresse postale, de numéro de téléphone ou de télécopieur, pour que nous puissions tenir notre carnet d'adresses à jour !

Envoyez-nous un message électronique à docip@docip.org, objet : changement d'adresse. D'avance, merci !

Rédaction

David Matthey-Doret, Geneviève Herold, Karen Smith

Traduction

Virginia Alimonda, Nathalie Stitzel

La reproduction et la diffusion de l'information contenue dans l'UPDATE sont les bienvenues pour peu que la source soit citée.

Ce numéro est disponible en anglais, espagnol, français et russe.

La version en anglais, imprimée et sur www.docip.org, fait foi.

Avec le soutien de:

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité du doCip et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.

Le Sámediggi (Le Parlement sámi) en Norvège

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Avec le soutien de



AVEC LE SOUTIEN
DE LA
VILLE DE GENÈVE

* * *

doCip • 14, avenue Trembley • 1209 Genève • SUISSE
Tel: (+41) 22 740 34 33 • Fax: (+41) 22 740 34 54 • courrier électronique: docip@docip.org
[http: //www.docip.org](http://www.docip.org)